

Février 2026

JEAN-LUC PIERRE

DATE DE NAISSANCE

5 août 1953

DIPLOMES

- Baccalauréat juillet 1971, mention Bien.
- Diplôme de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris (1974), avec Félicitations du jury.
- Licence en Droit, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) 1976, mention Assez bien.
- D.E.A. de Finances publiques et Fiscalité, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) 1977, mention Assez bien.
- Doctorat en Droit, spécialité Finances publiques et Fiscalité, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) 15 mai 1979. Sujet de thèse : La propriété industrielle en droit fiscal.
- Titulaire de l’Habilitation à diriger des recherches (HDR).

RESPONSABILITES ACTUELLES

- Professeur émérite de l’Université Jean-Moulin (Lyon 3), Equipe de Recherche Louis Josserand.
- Avocat associé, cabinet Requet Chabanel.
- Directeur scientifique de la Revue de droit fiscal.
- Directeur scientifique de la revue Droit des sociétés.
- Directeur scientifique du JurisClasseur Fiscal - Procédures fiscales.

RESPONSABILITES DANS L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Université Jean-Moulin (Lyon 3)

- Chargé d'enseignement (1986 à 1989) ; professeur associé (1989 à 2011) ; professeur, de 2011 à 2021.
- Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Financières et fiscales (CERFF), de 2011 à 2020.
- Directeur-adjoint du master 2 de Droit fiscal de 2009 à 2011, et directeur de cette formation de 2011 à 2017.
- Professeur émérite : conférences de spécialité aux étudiants du master 2 de Droit fiscal en 2022, 2023 et 2024.

Autres enseignements et formations

- Université de Montpellier, de 1985 à 2004.
- Université de Strasbourg (Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle), depuis 2015.
- Université de Bourgogne, en 2022, 2023, 2024 et 2025.
- Université Saint-Joseph (Beyrouth), de 2006 à 2008.
- Université d'Abomey-Calavi (Bénin), de 2012 à 2015.
- Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature du Sénégal, en 2016 et 2017.
- Université Française en Arménie (UFAR), de 2013 à 2021.
- Université Lyon 2, en 2025.

RESPONSABILITES ANTERIEURES DANS L'EDITION JURIDIQUE

- Membre du comité de rédaction de la revue Procédures, de 1995 à 2009.

AUTRES RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES

- Collaborateur du service juridique et fiscal du groupe Laboratoires Beaufour-Ipsen (Paris), 1979-1980.
- Conseil juridique stagiaire, Cabinet Coopers & Lybrand (Paris), 1980-1983.
- Collaborateur, Coopers & Lybrand (New York), International tax consulting Group, 1983-1985.
- Conseil juridique et fiscal, Coopers & Lybrand (Lyon, 1985-1990, Associé de Coopers & Lybrand de 1987 à 1990).
- Avocat à la Cour, Associé, Cabinet Moquet Borde & Associés (de janvier 1991 à février 1994).
- Avocat à la Cour, Associé, Cabinet Landwell & Associés, de mars 1994 à mai 2011.

REDACTION D'OUVRAGES

AUTEUR

- Fiscalité de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels, Editions de Fiscalité Européenne, diff. LGDJ. Première édition : 1990 ; Deuxième édition : 1993 ; Troisième édition : 2000 ; Quatrième édition : 2005 ; Cinquième édition : 2011.

CO-DIRECTEUR AINSI QUE CO-AUTEUR

- Droit de la propriété industrielle, Litec (avec Mme Le Professeur J. Schmidt), 1996 ; Deuxième édition : 2001 ; Troisième édition : 2003 ; Quatrième édition : 2007. Rédaction des développements de droit fiscal de l'ouvrage.
- Droit du commerce international – L'action internationale de l'entreprise, Litec (avec MM. Les Professeurs J.-M. Mousseron, R. Fabre, et J. Raynard). Première édition : 1997 ; Deuxième édition : 2000 ; Troisième édition : 2003. Rédaction des développements de droit fiscal international et de droit douanier de l'ouvrage.
- Les effets des jugements nationaux dans les autres Etats de l'Union européenne, Bruylant, 2001 (ouvrage collectif, co-dirigé avec M. le Professeur C. Philip). Rédaction de l'étude sur Le recouvrement de créances fiscales étrangères en France et de créances fiscales françaises à l'étranger.
- Dictionnaire de droit fiscal et douanier, Editions Ellipses, 2007 (ouvrage collectif, co-dirigé avec M. le Professeur J.-L. Albert et M. D. Richer). Rédaction des rubriques Associations et fondations, Avocat, Bénéfices industriels et commerciaux, Déficit, Droit communautaire, Etablissement stable, Patrimoine, Propriété intellectuelle, Trust.
- Droits et garanties du contribuable – Evolutions et perspectives 20 ans après le rapport Aicardi, Litec, 2008 (ouvrage collectif, co-dirigé avec MM. les Professeurs Maurice Cozian et Patrick Dibout).

CO-DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

- Lexis Pratique Fiscal, 2016 (1^{re} éd.), 2017 (2^{ème} éd.), 2018 (3^{ème} éd.), 2019 (4^{ème} éd.), 2020 (5^{ème} éd.) ; 2021 (6^{ème} éd.).

Co-AUTEUR

- Optimisation fiscale et abus de droit, Editions de Fiscalité Européenne, diff. Litec, 1990 (ouvrage collectif).
- Nouvelles régulations économiques (Loi n° 2001-420, 15 mai 2001), Litec, 2001 (co-auteur avec MM. les Professeurs Th. Bonneau, J.-J. Daigre, M. Germain, H. Hovasse, F.-X. Lucas et D. Vidal, et M. R. Salomon).
- Les contrats d'exploitation des droits de brevets d'invention – Actes du colloque organisé par l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences Morales et Politiques,

Editions Lavoisier, 2006 (co-auteur avec Mmes Joanna Schmidt-Szalewski et Catherine Blaizot-Hazard, ainsi qu'avec MM. Jean Foyer, Pierre Potier, Thierry Sueur, Roland Drago, Bertrand du Marais et Michel Vivant).

- La valeur des droits de propriété industrielle – Actes du colloque organisé par le Centre Paul Roubier, Litec, 2006 (co-auteur avec MM. Yves Reinhard, Alain Marion, Christian Derambure, Jacques Boulez, Paul Mayet, Jacques Azéma, Pierre Véron, Jacques Raynard et Christian Le Stanc).
- International Fiscal Association (IFA), tax incentives on research and development – France, rapp. G. Cavalier et J.-L. Pierre : Cah. dr. fisc. int., 2015, vol. 100 A.
- La recherche juridique vue par ses propres acteurs – Sous la direction de l'Ecole doctorale Science juridique et politique de l'Université Toulouse 1 Capitole : LGDJ, 2016. Contribution rédigée : La recherche en droit fiscal.
- Impôts locaux et développement local : L'Harmattan Sénégal, 2022. Contribution rédigée : France : impôts locaux, autonomie des collectivités territoriales et compétitivité des entreprises - Etat des lieux et perspectives.
- Regards croisés sur la qualité de la législation fiscale : LexisNexis, 2022. Contribution rédigée : L'interprétation juridictionnelle de la loi fiscale.
- Dictionnaire pratique de droit des affaires : Bruylant, 2023. Rédaction des développements relatifs au droit fiscal. Co-auteur avec Alexandre Quiquerez (coord.), François Barrière, Delphine Bazin-Beust, Sylvie Bernigaud, Isabelle Bon-Garcin, Florence Debord, Clément Favre-Rochex, Jeanne Mesmin d'Estienne, Jean-Louis Navarro, Catherine Schmitter, Eve Schönberg, Anne Tercinet et Florence Travieso.

CONTRIBUTION A DES MELANGES

- Mélanges Jean-Jacques Burst : rédaction de contribution : Libres propos sur une évolution possible et souhaitable des règles de fiscalité applicables aux propriétés intellectuelles, Litec, 1997.
- Mélanges Maurice Cozian : rédaction de contribution : Territorialité de l'impôt sur les sociétés – le domaine ratione personae de cet impôt, résultant de l'application de l'article 206-1 du Code général des impôts à certaines sociétés étrangères, Litec, novembre 2009.
- Mélanges Christian Louit : rédaction de contribution : Substitution de base légale et compensation, Bruylant, 2015.
- Mélanges Patrick Serlooten : rédaction de contribution : Crédit d'impôt recherche : observations et interrogations sur une dépense fiscale majeure, Dalloz, 2015.
- Mélanges Nicaise Médé : rédaction de contribution : Les dépenses fiscales en France, L'Harmattan, 2024.

- Mélanges Jean-Luc Albert : rédaction de contribution : Des difficultés de qualification de personnes morales étrangères en fiscalité directe française – illustrations et interrogations dans la situation de personnes morales étrangères détenant en France des biens immobiliers non productifs de revenus, Bruylant, 2025.

REDACTION DE PREFACES

- Rédaction de la préface de l'ouvrage de M. Philippe REBATTET, Le démembrement de l'immobilier d'entreprise, LexisNexis, 2013.

REDACTION D'ARTICLES DE DOCTRINE (SELECTION)

- Rédaction de 1985 à 1995 de la chronique annuelle de jurisprudence des Dossiers Brevets (publiés par le Centre du Droit de l'Entreprise de la Faculté de Droit de Montpellier).
- Les possibilités de suppression des titres participatifs et de substitution d'autres valeurs mobilières (aspects juridiques et fiscaux). Article écrit avec M. H. de Feydeau, Revue Banque, avril 1987.
- Réflexions sur le régime d'imposition des opérations de marché. Article écrit avec M. J.H. Diner. La Semaine Juridique, éd. E, 19 mai 1988.
- Aspects fiscaux de la « defeasance ». Revue de Droit Bancaire et de la Bourse, mars-avril 1989.
- L'imposition de certaines plus-values mobilières des particuliers aux taux progressifs du barème de l'impôt sur le revenu : analyse de la doctrine administrative. La semaine Juridique, éd. E, 11 avril 1991.
- Etude comparative de la fiscalité des O.P.C.V.M. (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) en France et dans divers pays européens. Revue de Droit Bancaire et de la Bourse, novembre-décembre 1991.
- Encyclopédie JurisClasseur Brevets : rédaction en 1986 de deux fascicules : Fiscalité directe de la recherche, du savoir-faire et des logiciels, et Fiscalités diverses (TVA, enregistrement, impôt sur la fortune, taxe professionnelle) des brevets et procédés. Rédaction, de 1987 à 1991, des mises à jour annuelles de ces fascicules. Refonte en 1992 des deux fascicules précédents, et rédaction de deux autres fascicules sur les thèmes suivants : Transferts internationaux de brevets, d'inventions non brevetées et de logiciels : fiscalité directe, et Inventions brevetées : imposition des revenus des inventeurs non-commerçants, des salariés inventeurs et des entreprises. Refonte en 1995 des quatre fascicules précédents. Refonte en 2000 et 2001 des quatre fascicules précédents. Rédaction, à compter de 1996, des mises à jour annuelles de ces fascicules. Rédaction en 2001 d'un cinquième fascicule sur Obtentions végétales : fiscalité directe et indirecte. Rédaction en 2003, avec M. F. Le Mentec, d'un sixième fascicule sur Cession ou concession de brevets ou de savoir-faire technique : Enregistrement, aspects pratiques. Rédaction en 2004 d'un septième fascicule sur Crédit d'impôt recherche. Refonte en 2009 du fascicule Fiscalité directe de la recherche-développement, des inventions brevetées, des inventions non brevetées et des logiciels, ainsi que du fascicule Fiscalités diverses (TVA, enregistrement, impôt sur la fortune, taxe professionnelle). Refonte en 2010 du fascicule Fiscalité directe des contrats internationaux de recherche-développement, transferts internationaux de brevets, d'inventions non brevetées et de logiciels, ainsi que du fascicule Fiscalité directe et indirecte des obtentions végétales, et du fascicule Cessions et licences de brevets, d'inventions brevetables, de savoir-faire technique et de logiciels : aspects pratiques. Refonte en 2011 du fascicule Crédit d'impôt recherche. Refonte en 2012 du fascicule Fiscalité directe de la recherche-développement, des inventions brevetées, des inventions non

brevetées et des logiciels. Refonte en 2013 du fascicule Cession ou concession de brevets ou de savoir-faire technique : aspects pratiques. Refonte en 2014 du fascicule Inventions brevetées, inventions non brevetées et logiciels : TVA, Enregistrement, ISF et contribution économique territoriale. Refonte en 2015 du fascicule Fiscalité directe des contrats internationaux de recherche-développement, transferts internationaux de brevets, d'inventions non brevetées et de logiciels. Refonte en 2016 du fascicule Crédit d'impôt recherche, et du fascicule Fiscalité directe de la recherche-développement, des inventions brevetées, des inventions non brevetées et des logiciels. Refonte en 2017 du fascicule Obtentions végétales : fiscalité directe et indirecte, et du fascicule Cession ou concession de brevets ou de savoir-faire technique : aspects pratiques. Refonte en 2019 du fascicule Contrats internationaux de recherche-développement, transferts internationaux de brevets, d'inventions non brevetées et de logiciels. Refonte en 2020 du fascicule Fiscalité directe de la recherche-développement, des inventions brevetées, des inventions non brevetées et des logiciels. Refonte en 2020 du fascicule Obtentions végétales : fiscalité directe et indirecte. Refonte en 2021 du fascicule Cession ou concession de brevets ou de savoir-faire technique : Enregistrement, aspects pratiques. Refonte en 2021 du fascicule Inventions brevetées, inventions non brevetées et logiciels : TVA, Enregistrement, ISF et contribution économique territoriale. Refonte en 2022 du fascicule Contrats internationaux de recherche-développement, transferts internationaux de brevets, d'inventions non brevetées et de logiciels. Refonte en 2023 du fascicule Cession ou concession de brevets ou de savoir-faire technique : aspects pratiques. Refonte en 2026 du fascicule Contrats internationaux de recherche-développement, transferts internationaux de brevets, d'inventions non brevetées et de logiciels.

- Le traitement, au regard des retenues à la source et des crédits d'impôt étranger, des flux financiers internationaux relatifs aux logiciels. Article écrit avec Mme F. Dupuis-Toubol. *La Semaine Juridique*, éd. E, 15 octobre 1992.
- Le traitement fiscal des provisions pour dépréciation d'immobilisations. *La semaine Juridique*, éd. E, 24 juin 1993.
- La proposition de directive européenne sur l'imposition des intérêts et des redevances. Article écrit avec M. T. Steinmann. *L'Expert-Comptable Suisse – Der Schweizer Treuhänder*, juillet-août 1993.
- L'apport récent de la jurisprudence à la détermination du régime d'imposition applicable aux bénéfices tirés des opérations de bourse des particuliers. *Revue de Droit Bancaire et de la Bourse*, septembre-octobre 1993.
- Les effets fiscaux du démembrement de la nue-propriété et de l'usufruit portant sur des immeubles historiques. Article écrit avec Mlle C. Benintendi. *Vieilles Maisons Françaises*, avril 1994.
- Les garanties du contribuable contre les changements de doctrine de l'administration fiscale. *Revue de Droit Fiscal*, 1^{er} février 1995. Article également publié dans la *Semaine Juridique*, E, 13-20 avril 1995.

- Le droit de timbre sur les opérations de bourse : analyse des réformes intervenues visant à diminuer son coût ou à exonérer certaines opérations. Revue de Droit Bancaire et de la Bourse, septembre-octobre 1995.
- Les frais irrépétibles en contentieux fiscal devant les juridictions administratives. Procédures, octobre 1995.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 1997.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 1998.
- Le traitement fiscal du mal de confusion de sociétés de capitaux. Revue de Droit Fiscal 1998, n° 31-36, comm. 734.
- L'adaptation de la législation française et la modernisation des activités financières en vue de la troisième phase de l'Union Economique et Monétaire. Article écrit avec MM. Les Professeurs T. Bonneau, H. Hovasse et D. Vidal. Droit des Sociétés, août-septembre 1998.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 1999.
- Inapplicabilité du régime de report de l'article 151 octies du CGI en cas de transformation d'une société de fait en société de droit. Revue de Droit Fiscal 1999, n° 9, comm. 173.
- Apports partiels d'actif – Sur la notion de branche complète d'activité. Revue de Droit Fiscal 1999, n° 15-16, comm. 318.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2000.
- Compétence des TGI pour réduire le taux d'une pénalité fiscale infligée à un contribuable. Revue de Droit Fiscal 2000, n° 3, comm. 31 ; La Semaine Juridique, E, 2000, p. 279.
- Imposition de la levée de l'option de souscription d'actions en l'absence des conditions posées par l'article 163 bis C du CGI. Revue de Droit Fiscal 2000, n° 49, comm.962.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2001.
- Plus-values sur droits sociaux : prise en compte de la situation de révision du prix résultant de l'exécution d'une clause de garantie de passif. Revue de Droit Fiscal 2000, n° 52, comm.1056 ; La Semaine Juridique, E, 2001, p.189.
- Abandons de créances : conséquences d'un abandon de créance à caractère financier consenti par une société possible de l'impôt sur les sociétés à sa filiale société de personnes. Revue de Droit Fiscal 2001, n° 15, comm. 341.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2002.

- La représentation des contribuables par des avocats dans les litiges avec l'administration fiscale. Procédures, mai 2002.
- Fiscalité directe des transferts de technologie au sein des groupes de sociétés. Actes Pratiques et Ingénierie Sociétaire, mai-juin 2002.
- Sur la constitutionnalité de l'ISF et sa conformité au principe du droit au respect des biens (Convention EDH, premier protocole additionnel, art. 1^{er}). Article écrit avec M. J.-M. Priol. Revue de Droit Fiscal 2002, n° 52, comm. 1043.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2003.
- Plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux : champ d'application de l'imposition dans la catégorie des bénéfices non commerciaux. Revue de Droit Fiscal 2003, n° 26, comm. 486.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2004.
- La réforme du crédit d'impôt recherche, ou de la difficulté de passer du discours aux actes. Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mai 2004. Article écrit avec M. R. Juan.
- Distributions de bénéfices entre sociétés au sein de l'Union européenne. Revue de Droit Fiscal 2004, n° 28, comm. 618.
- Régime de fiscalité directe des cessions et concessions de logiciels : apports récents et perspectives. Article écrit avec M. F. Le Mentec. Propriété Industrielle, juillet-août 2004.
- Non-assimilation des opérations de dissolution sans liquidation de sociétés à des fusions, au regard des droits d'enregistrement. Droit des Sociétés, juillet-août 2004.
- Sociétés en participation : traitement fiscal des intérêts de financement en compte courant. Revue de Droit Fiscal 2004, n°42, comm. 766 ; La Semaine Juridique, E, 2004, 1644.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2005.
- La théorie de l'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit est abandonnée par le Conseil d'Etat puis restaurée par le législateur. Revue de Droit Fiscal 2005, n° 12, comm. 302.
- La Cour de cassation examine l'ISF au regard de la jurisprudence du Conseil constitutionnel et de l'article 1^{er} du premier protocole additionnel à la Convention EDH. Revue de Droit Fiscal 2005, n° 13, comm. 327 ; la Semaine Juridique, E, 2005, 763.
- La territorialité de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés françaises. Article écrit avec Mme E. Hansel. Revue Fiscale Notariale, juin 2005.

- Régime d'imposition des produits de cession ou de licence de marques par des particuliers. Revue de Droit Fiscal 2005, n° 38, comm. 614.
- Amortissement fiscal des droits sur des autorisations de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques. Les Petites Affiches, 2005, n° 247.
- Encyclopédie JurisClasseur Procédures fiscales : rédaction en 2005 de trois fascicules sur la procédure de rectification contradictoire : Champ d'application – Exclusions – Indication par l'administration de la procédure suivie ; Proposition de rectification ; Réponse du contribuable à la proposition de rectification – Réponse de l'administration aux observations du contribuable – Saisine de diverses instances – Notifications successives. Rédaction à compter de 2006 des mises à jour annuelles de ces fascicules. Refonte de ces fascicules en 2012, puis en 2023 et en 2024.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2006.
- Déduction conditionnelle de l'aide accordée par une société à une sous-filiale. Revue de Droit Fiscal 2006, n° 21-22, comm. 414.
- Poursuites pour fraude fiscale et procédure de répression des abus de droit. Procédures, juin 2006.
- Imposition de l'associé d'une société fiscalement translucide dont les parts sont rachetées en cours d'année. Droit des Sociétés, octobre 2006 ; Revue de Droit Fiscal 2006, n° 49, comm. 763.
- Qualification de biens professionnels exonérés d'impôt de solidarité sur la fortune pour les droits sociaux détenus par le dirigeant d'une société. Droit des Sociétés, janvier 2007.
- Conditions posées pour l'application, en cas d'apport en société d'une entreprise individuelle, du régime de faveur en matière d'impôts directs. Droit des Sociétés, février 2007.
- Non-conformité au droit communautaire de la retenue à la source prélevée par un Etat sur les dividendes versés à une société mère située dans un autre Etat de la Communauté européenne. Droit des Sociétés, février 2007.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2007.
- Présentation de différents aspects de la procédure pénale en matière fiscale. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 3, p. 61 s.
- Qualification d'abus de droit pour un apport en société d'un fonds de commerce, suivi de la cession des droits sociaux émis en contrepartie de l'apport. Droit des Sociétés, juin 2007.
- Régime fiscal de l'indemnité reçue par un salarié au titre de sa renonciation à des options de souscription d'actions. Droit des Sociétés, août-septembre 2007.

- Régime de faveur pour l'apport en société d'une entreprise individuelle. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 40, comm. 885.
- Champ d'application du régime de fiscalité de groupe. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 42, comm. 916 ; la Semaine Juridique, E, 2007, 2370.
- Exercice d'une activité commerciale par une société civile et assujettissement de celle-ci à l'impôt sur les sociétés. Droit des Sociétés, novembre 2007.
- Secret professionnel : irrégularité d'un redressement fondé sur une consultation d'avocat. Procédures, novembre 2007 ; Revue de Droit Fiscal 2007, n° 46, comm. 971.
- Taxation d'office : conditions de régularisation après une mise en demeure. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 46, comm. 972.
- Taxe de 3% sur la valeur des immeubles possédés en France par certaines personnes morales : non-compatibilité des conditions d'exonération avec la liberté de circulation des capitaux. Droit des Sociétés, décembre 2007 ; Revue de Droit Fiscal 2007, n° 50, comm. 1047.
- Commission départementale de conciliation : incompétence en cas de contestation par le contribuable des bases qu'il a déclarées et qui ont été retenues par l'administration. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 50, comm. 1048.
- Interruption de la prescription : inscription dans les comptes de l'entreprise et reconnaissance d'une dette fiscale. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 51, comm. 1070 ; la Semaine Juridique, E, 2008, 1065.
- Compétence du juge de l'impôt pour l'appréciation de la régularité d'une visite domiciliaire dans le cadre de la procédure de réfééré-suspension. Revue de Droit Fiscal 2007, n° 52, comm. 1094.
- Qualification et détermination du montant imposable des avantages occultes. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 4, comm. 75.
- Non-assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une « corporation » américaine détenant un immeuble en France. Droit des Sociétés, janvier 2008 ; Revue de Droit Fiscal 2008, n° 4, comm. 81.
- Changement d'activité emportant cessation de l'entreprise. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 4, comm. 82.
- Application de la loi pénale plus douce, pour la pénalité en cas d'omission de versement de la retenue à la source. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 4, comm. 87.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2008.
- Report en arrière des déficits sur des bénéfices rehaussés par l'administration. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 7, comm. 173.

- Non-compensation des plus-values à long terme réalisées dans le cadre d'une activité industrielle ou commerciale et des moins-values à long terme constatées au titre d'une activité agricole. Droit des Sociétés, février 2008 ; Revue de Droit Fiscal 2008, n° 10, comm. 196.
- Changement d'activité réelle d'une société et recentrage sur une part minoritaire mais non marginale de l'activité initiale : effets au regard de l'identité d'entreprise. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 10, comm. 197.
- Assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une société civile, rendant exigibles les droits de mutation à titre onéreux sur des apports antérieurs. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 10, comm. 199.
- Conditions auxquelles la plus-value de cession de titres d'une société anonyme à prépondérance immobilière, réalisée par un marchand de biens, relève du régime des plus-values immobilières des particuliers. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 13, comm. 239.
- Retenue à la source sur des paiements à des personnes morales étrangères, relatifs à des prestations de services ou à des transferts de droits de propriété intellectuelle, et assujettissement éventuel de ces personnes à l'impôt sur les sociétés. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 13, comm. 240.
- Marques acquises : du caractère obligatoire de l'inscription à l'actif et des cas marginaux où l'amortissement est possible. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 14, comm. 246.
- Concessions de licences de brevets : appréciation de l'existence d'un lien de dépendance entre le concédant et le concessionnaire. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 15, comm. 255 ; La Semaine Juridique, E, 2008, 1659.
- Régime de faveur de droits d'enregistrement de l'article 809-I bis du Code général des impôts : non-application lorsque l'apporteur se voit attribuer une somme en compte courant. Droit des Sociétés, avril 2008 ; Revue de Droit Fiscal 2008, n° 16, comm. 279.
- Détermination de la personne morale qui a la capacité pour agir en contestation de l'assiette des impositions, en cas d'apport partiel d'actif. Procédures, avril 2008 ; Revue de Droit Fiscal 2008, n° 16, comm. 284.
- Régime fiscal de l'indemnité reçue par un salarié au titre de sa renonciation à des options de souscription d'actions. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 18, comm. 297.
- Remise en cause rétroactive d'un avantage fiscal : nécessité d'une disposition législative explicite. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 18, comm. 305.
- Notification d'une proposition de rectification concernant une personne physique en liquidation judiciaire. Procédures, mai 2008.

- Changement d'activité d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes : absence d'incidence d'une interruption temporaire d'activité. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 21, comm. 333.
- Applicabilité de la procédure de répression des abus de droit en cas de report d'imposition d'une plus-value de particulier réalisée lors d'une opération d'apport-cession. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 21, comm. 343 ; La Semaine Juridique, E, 2008, 1848.
- Amende de l'article 1768 du CGI : application de la loi pénale plus douce. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 24, comm. 379.
- Quelle interaction de l'article 155 A du CGI et des conventions fiscales internationales ? Revue de Droit Fiscal 2008, n° 25, comm. 389.
- Territorialité du droit d'enregistrement sur les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 26, comm. 398 ; la Revue Fiscale Notariale 2008, comm. 97.
- Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit et de l'impôt de solidarité sur la fortune en contrepartie d'un engagement de conservation de titres. Actes Pratiques et Ingénierie Sociétaire 2008, n° 99, p. 43-46.
- L'amende de l'article 1740 ter du CGI au regard de l'article 6, § 1 et 3, de la Convention EDH. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 28, comm. 411.
- Conformité au droit communautaire de l'inclusion du crédit d'impôt dans la quote-part de frais et charges de 5% fixée pour le régime des sociétés mères et filiales. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 29, comm. 413 ; la Semaine Juridique, E, 2008, 2042.
- Portée, pour le juge de l'impôt, de l'autorité de la chose jugée au pénal. Procédures, août-septembre 2008.
- Droit de communication de l'administration fiscale auprès des membres de professions non commerciales. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 30-35, comm. 429.
- Assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune : titres détenus par l'intermédiaire d'une personne interposée. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 38, comm. 497 ; la Semaine Juridique, E, 2008, 2242.
- Régime d'imposition du produit de la cession d'une marque commerciale. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 42, comm. 542.
- Déductibilité des frais de financement de compte-courant d'une EURL dans une société en participation. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 44-45, comm. 555.
- Exploitation de signes distinctifs par un particulier : évolution de la jurisprudence ? Revue de Droit Fiscal 2008, n° 51, comm. 623 ; la Semaine Juridique, E, 2009, 1028.

- Régime de droits d'enregistrement applicable aux opérations de réduction du nominal des titres d'une société et de rachat des titres d'un associé. Droit des Sociétés, décembre 2008.
- Le périmètre des groupes de sociétés fiscalement intégrés et la liberté d'établissement. Revue de Droit Fiscal 2008, n° 52, comm. 644.
- Effets, pour une société mère, de la réduction à zéro du capital de sa filiale, suivie d'une augmentation de ce dernier. Droit des Sociétés, janvier 2009.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2009.
- Conditions auxquelles une plus-value de cession de droits sociaux peut être requalifiée en revenu d'activité professionnelle. Droit des Sociétés, février 2009 ; la Semaine Juridique, E, 2009, 1266.
- Substitution de base légale correspondant à la déclaration du contribuable : absence d'obligation pour l'administration de respecter les garanties liées à la procédure contradictoire. Revue de Droit Fiscal 2009, n° 7, comm. 192.
- Portée de l'obligation d'information de la société mère d'un groupe fiscal en cas de rectification des résultats déclarés par des filiales de celle-ci. Revue de Droit Fiscal 2009, n° 8, comm. 203.
- Les distributions reçues par une société qui a la qualité d'usufruitier n'entrent pas dans le champ d'application de la directive européenne du 23 juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents. Droit des Sociétés, mars 2009.
- Encyclopédie JurisClasseur Procédures fiscales : fascicule sur la prescription du droit de reprise de l'administration. Mars 2009. Rédaction à compter de 2010 des mises à jour annuelles de celui-ci. Refonte de ce fascicule successivement en mars 2013, en octobre 2017, en décembre 2023 et en juin 2025.
- Requalification d'une location-gérance de fonds de commerce en cession de celui-ci. Droit des Sociétés, avril 2009.
- Information par l'administration du contribuable, afférente à l'origine des renseignements sur lesquels elle s'est fondée pour établir un rehaussement. Revue de Droit Fiscal 2009, n° 18, comm. 308.
- Notion de domicile fiscal en France. Droit des Sociétés, mai 2009.
- Impossibilité pour l'ancien dirigeant d'une société qui procède au comblement du passif de celle-ci de déduire de son revenu imposable la somme versée. Droit des Sociétés, juin 2009 ; Revue de Droit Fiscal 2009, n° 25, comm. 374.
- Appréciation souple par le Conseil d'Etat de l'obligation d'information du contribuable pesant sur l'administration, et interprétation rigoureuse par celui-ci du dispositif législatif relatif au délai spécial de reprise. Revue de Droit Fiscal 2009, n° 27, comm. 398.

- Qualification de revenus irrégulièrement distribués par une société passible de l'impôt sur les sociétés, liée à l'existence d'un résultat fiscal bénéficiaire, nonobstant le résultat comptable déficitaire de celle-ci. Droit des Sociétés, juillet 2009 ; Revue de Droit Fiscal 2009, n° 30-35, comm. 429.
- Obligation de communication au contribuable des documents contenant les renseignements, obtenus de tiers, qui sont opposés à celui-ci. Revue de Droit Fiscal 2009, n° 40, comm. 492.
- Les effets fiscaux d'un acte d'apport en société à caractère rétroactif. Droit des Sociétés, août-septembre 2009 ; Revue de Droit Fiscal 2009, n° 41, comm. 497.
- Quelle neutralité fiscale pour la fiducie ? Droit & Patrimoine 2009, n° 185.
- Aspects de fiscalité directe de la compensation de créances et de dettes opérée par une société mère dans le cadre de la liquidation d'une filiale étrangère. Droit des Sociétés, octobre 2009 ; Revue de Droit Fiscal 2009, n° 46, comm. 536 ; La Semaine Juridique, E, 2009, 2106.
- Détermination de la date à laquelle il convient de se placer pour apprécier si l'aide accordée par une société mère à sa filiale est déductible. Droit des Sociétés, novembre 2009.
- Exclusion des intérêts moratoires en cas de dégrèvement d'imposition à titre gracieux. Revue de Droit Fiscal 2009, n° 48, comm. 563.
- L'entreprise à patrimoine affecté : la résurgence d'un serpent de mer. La Semaine Juridique, E, 2009, 2184.
- Conditions auxquelles une plus-value de cession de droits sociaux d'une personne physique peut être requalifiée de revenu d'activité professionnelle. Droit des Sociétés, janvier 2010.
- Lois de finances. Droit des Sociétés, février 2010.
- Le principe de personnalité des peines et les personnes morales. Revue de Droit Fiscal 2010, n° 6, comm. 181.
- Traitement fiscal de l'indemnisation d'une filiale par sa société mère lors de la sortie du régime de fiscalité de groupe, au titre des déficits transmis par la première société à la seconde. Droit des Sociétés, mars 2010.
- Effets, pour une société mère, de la réduction à zéro du capital de sa filiale, suivie d'une augmentation de ce dernier. Droit des Sociétés, avril 2010.
- Irrégularité d'une décision d'appel rendue après communication de mémoires du contribuable à un service de l'administration autre que celui qui a formé le recours. Revue de Droit Fiscal 2010, n° 15, comm. 276.

- Taxation à l'impôt de solidarité sur la fortune de titres détenus par un non-résident dans une société à prépondérance immobilière étrangère propriétaire d'immeubles en France. Droit des Sociétés, avril 2010 ; Revue de Droit Fiscal 2010, n° 16, comm. 287 ; La Semaine Juridique, E, 2010, 1462 ; La Semaine Juridique, N, 2010, 1211.
- Qualification éventuelle d'établissement stable pour une société française commissaire d'une société étrangère. Droit des Sociétés, Juillet 2010.
- Détermination de l'ordre d'imputation des déficits reportés d'une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés. Droit des Sociétés, août-septembre 2010 ; Revue de Droit Fiscal 2010, n° 35, comm. 441 ; La Semaine Juridique, E, 2010, 1806.
- Retenue à la source sur les droits d'auteur versés par la SACEM pour l'exploitation d'œuvres musicales à l'étranger. Revue de Droit Fiscal 2010, n° 37, comm. 480.
- Régime des créances à terme de supplément de prix, au regard de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune. Droit des Sociétés, octobre 2010 ; La Semaine Juridique, E, 2010, 1856.
- Transfert en France du siège d'une société étrangère : Droit des sociétés, novembre 2010.
- Détermination du crédit d'impôt afférent à des revenus de source étrangère : Droit des Sociétés, novembre 2010.
- Conséquences, pour le contribuable, d'une option irrégulièrement exercée – ou l'allongement de fait du délai de reprise par le recours à la théorie de l'apparence : Revue de Droit Fiscal 2010, n° 50, comm. 593.
- Imposition en France, dans le cadre du dispositif « anti-abus » de l'article 155 A du Code général des impôts, des sommes versées à des sociétés étrangères en rémunération de prestations de services : Droit des Sociétés, février 2011.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2011.
- Exclusion possible de la qualification de biens professionnels exonérés pour les liquidités détenues dans le cadre d'une entreprise individuelle ou d'une société : Droit des Sociétés, mars 2011 ; La Semaine Juridique, E, 2011, 1425.
- Exclusion de la qualification de biens professionnels exonérés pour les titres d'une société opérationnelle détenus par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) : Droit des Sociétés, avril 2011 ; Revue de Droit Fiscal 2011, n° 17, comm. 330.
- Encyclopédie JurisClasseur Procédures fiscales : fascicule sur La compensation, mai 2011. Réécriture à compter de 2012 des mises à jour annuelles de ce fascicule. Refonte de ce fascicule en février 2017.
- Apport-cession : appréciation de la condition de réinvestissement du produit de la cession dans une activité économique permettant d'éviter la qualification d'abus de

droit : Droit des Sociétés, juillet 2011 ; Revue de Droit Fiscal 2011, n° 27-28, comm. 417.

- Encyclopédie JurisClasseur Procédures fiscales : fascicule sur La substitution de base légale, juillet 2011. Rédaction à compter de 2012 des mises à jour annuelles de ce fascicule. Refonte de ce fascicule en mai 2017.
- Détermination du champ de l'imputation, pour une société, du crédit d'impôt afférent à des revenus de source étrangère : Droit des Sociétés, août-septembre 2011 ; La Se-maine Juridique, E, 2011, 1653.
- Les entreprises peuvent-elles bénéficier du régime du crédit d'impôt recherche à titre rétroactif ? : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, septembre 2011.
- Effets fiscaux d'un acte d'apport rectificatif : Revue de Droit Fiscal 2011, n° 36, comm. 493.
- Assujettissement à l'impôt sur les sociétés de la quote-part de résultats d'une société de personnes française fiscalement translucide revenant à une société étrangère : Droit des Sociétés, décembre 2011.
- Non-conformité au droit de l'Union européenne des dispositifs du précompte et de l'avoir fiscal : Droit des Sociétés 2012, comm. 18 ; Revue de Droit Fiscal 2012, n° 3, comm. 67.
- Traitement fiscal des droits attachés à une concession de licence de marque : Revue de Droit Fiscal 2012, n° 7-8, comm. 145.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2012.
- Effets du transfert du siège de direction effective d'une société d'un Etat de l'Union européenne vers un autre Etat de l'Union européenne : Droit des Sociétés, 2012, comm. 72.
- Détermination du fait générateur d'imposition des produits de cession de brevet perçus par un inventeur indépendant : Revue de Droit Fiscal 2012, n° 15, comm. 255.
- Exclusion du régime des sociétés mères pour les distributions reçues par une société ayant la qualité d'usufruitier : Droit des Sociétés 2012, comm. 91.
- Le déclin de la règle du contradictoire dans la procédure d'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle (ESFP) : Revue de Droit Fiscal 2012, n° 20, comm. 298.
- Encyclopédie JurisClasseur Procédures fiscales : fascicule sur L'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle (ESFP), février 2012. Rédaction en 2013 de la mise à jour de ce fascicule. Refonte de ce fascicule en mai 2014, en décembre 2021 et en juin 2025.

- Prélèvement d'une retenue à la source sur les dividendes de sociétés françaises versés à des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit étranger : non-conformité au droit communautaire : Droit des Sociétés 2012, comm. 156.
- Obligation d'information du contribuable et renseignements librement accessibles au public : Revue de Droit Fiscal 2012, n° 37, comm. 437.
- Notion de « branche complète d'activité » liée à l'application de régimes dérogatoires en matière de fiscalité directe : Droit des Sociétés 2012, comm. 175.
- Redressement fondé sur des données chiffrées provenant d'autres entreprises : incidence du secret professionnel sur le respect du principe du contradictoire : Revue de Droit Fiscal 2012, n° 51, comm. 571.
- Cession d'une clientèle ou d'un fonds de commerce à une société constituée par l'exploitant : absence d'abus de droit : Droit des Sociétés 2013, comm. 18.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2013.
- Portée de la clause de sauvegarde au sein du dispositif de l'article 209 B du Code général des impôts relatif à la taxation à l'impôt sur les sociétés des bénéfices réalisés, dans un Etat à fiscalité privilégiée, par la filiale ou succursale d'une société française : Droit des Sociétés 2013, comm. 57.
- Affaire du précompte : épilogue : Revue de Droit Fiscal 2013, n° 10, comm. 184.
- Régime d'imposition d'une société civile ne limitant pas son activité à la construction d'immeubles en vue de la vente : Droit des Sociétés 2013, comm. 93.
- Précisions jurisprudentielles sur l'application du régime des plus-values à long terme aux produits de la propriété industrielle : Revue de Droit Fiscal 2013, n° 23, comm. 308.
- Imposition en France, dans le cadre du dispositif « anti-abus » de l'article 155 A du Code général des impôts, des sommes versées à des sociétés étrangères en rémunération de prestations de services : Droit des Sociétés 2013, comm. 149.
- Régularité d'un examen contradictoire de situation fiscale personnelle (ESFP) engagé sans souscription préalable de déclaration de revenu global : Revue de Droit Fiscal 2013, n° 37, comm. 419.
- Exclusion du régime des sociétés mères et filiales pour le gain tiré du rachat d'actions d'autocontrôle : Droit des Sociétés 2013, comm. 171.
- Requalification d'un contrat de licence de brevet en cession du même droit : Revue de Droit Fiscal 2013, n° 43-44, comm. 494 ; La Semaine Juridique, E, 2013, 1609.
- Régime fiscal de la somme perçue par une société assujettie à l'impôt sur les sociétés en application d'une garantie de passif : Droit des Sociétés 2013, comm. 193.

- Imposition en France de la quote-part des résultats d'une limited liability company constituée sous la loi de l'un des Etats des Etats-Unis d'Amérique, revenant à un associé personne physique résident de France et résultant de l'activité de celui-ci : Droit des Sociétés 2014, comm. 20.
- Utilisation par une société taxable en France de l'impôt étranger qu'elle a supporté, en l'absence de crédit d'impôt imputable : Revue de Droit Fiscal 2014, n° 4, comm. 93.
- Impôt de solidarité sur la fortune : il incombe au contribuable d'établir que les titres de société qu'il détient ont la qualité de biens professionnels exonérés : Droit des Sociétés 2014, comm. 39.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2014.
- Eligibilité au régime spécial de fiscalité directe des apports partiels d'actif d'un apport portant sur une branche d'activité, à l'exception de la marque concédée pour une durée déterminée : Droit des Sociétés 2014, comm. 57.
- Crédit d'impôt recherche et invention brevetable : Revue de Droit Fiscal 2014, n° 11, comm. 205 ; La Semaine Juridique, E, 2014, 1157.
- Transformation d'une société créée de fait en société civile professionnelle : effets de fiscalité directe : Droit des Sociétés 2014, comm. 94.
- Délai spécial de reprise : notion de révélation à l'administration par une instance devant les tribunaux : Revue de Droit Fiscal 2014, n° 17, comm. 295.
- Capital, pouvoir de décision, droits de vote, droits financiers : quelle approche du législateur en matière fiscale ? : Droit des Sociétés, juillet 2014.
- Entreprises individuelles et sociétés de personnes relevant de l'impôt sur le revenu : fait générateur de l'imposition des plus-values : Droit des Sociétés 2014, comm. 137.
- Impôt de solidarité sur la fortune : notion de holding animatrice de groupe, et conditions de déduction du passif pour la détermination de l'assiette imposable : Revue de Droit Fiscal 2014, n° 37, comm. 523 ; La Semaine Juridique, E, 2014, 1477 ; Revue Fiscale du Patrimoine 2014, n° 10.
- Rachat par une société de ses propres titres : régime d'imposition du gain réalisé par l'associé dont les titres sont rachetés : Droit des Sociétés 2014, comm. 157.
- Notion fiscale de prise de risque manifestement excessif dans les opérations de l'entreprise : Droit des sociétés 2014, comm. 177.
- Société en participation et assiette de l'ISF : Revue de Droit Fiscal 2014, n° 50, comm. 685 ; Revue Fiscale du Patrimoine 2015, n° 1.
- Conformité au droit de l'Union européenne du dispositif de l'article 209 B du Code général des impôts, relatif à l'imposition d'une société française sur les résultats de sa

filiale ou succursale étrangère située dans un pays à fiscalité privilégiée : Droit des Sociétés 2014, comm. 200.

- Qualification de traitements et salaires pour le gain tiré de la cession d'actions par des dirigeants de sociétés : Droit des Sociétés 2015, comm. 19.
- Détermination d'une plus-value imposable de cession de droits sociaux de particulier, dans la situation de non-règlement du prix et de mise en liquidation judiciaire ultérieure de la société cessionnaire : Droit des sociétés 2015, comm. 39.
- Crédit d'impôt recherche : quelle articulation, entre donneur d'ordre et sous-traitant, dans la prise en compte des travaux effectués par ce dernier ? : Revue de Droit Fiscal 2015, n° 6, comm. 125.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2015.
- Exclusion du régime des sociétés mères et filiales pour la distribution reçue, par l'intermédiaire d'un partnership de droit américain, d'une société de capitaux par une société française assujettie à l'impôt sur les sociétés : Droit des Sociétés 2015, comm. 60.
- Portée du dispositif législatif relatif, en matière d'imposition des plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les particuliers, aux effets des clauses de complément de prix (earn out) : Droit des Sociétés 2015, comm. 80.
- Etendue de la notion d'acte anormal de gestion dans des opérations entre une société française et une société étrangère liée : Droit des Sociétés 2015, comm. 101.
- Encyclopédie Juris-Classeur Fiscal Impôts directs : fascicule sur Bénéfices agricoles – Certificats d'obtention végétale, avril 2015.
- Droit des contribuables étrangers de demander le remboursement de l'excédent éventuel de retenue à la source sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû en France pour des revenus tirés de prestations de services : Droit des Sociétés 2015, comm. 122.
- Encyclopédie JurisClasseur Enregistrement : fascicule sur Propriété industrielle et logiciels, mai 2015. Rédaction des mises à jour ultérieures de celui-ci. Refonte du fascicule en juillet 2025.
- Une licence de logiciel est-elle une immobilisation incorporelle ? : Revue de Droit Fiscal 2015, n° 25, comm. 414.
- Transfert à la société absorbante des déficits de la société absorbée, dans le régime spécial de fiscalité directe des fusions : Droit des Sociétés 2015, comm. 140.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs : fascicule sur Bénéfices industriels et commerciaux – Produits de la propriété industrielle, juillet 2015. Refonte du fascicule en octobre 2019 et en mai 2025.

- Imposition des associés d'une société fiscalement translucide : Droit des Sociétés 2015, comm. 123 ; Revue Fiscale du Patrimoine septembre 2015, jurisprud. 14.
- Impôt de solidarité sur la fortune : notion de passif déductible pour la détermination de l'assiette imposable, et mise en œuvre du mécanisme de plafonnement en cas de rehaussement : Revue de Droit Fiscal 2015, n° 37, comm. 546 ; Revue Fiscale du Patrimoine octobre 2015, jurisprud. 17.
- Distributions de bénéfices entre filiales et sociétés mères au sein de l'Union européenne : exonération de retenue à la source : Droit des Sociétés 2015, comm. 206.
- Notion d'activité exercée à titre professionnel et concession d'une marque : Revue de Droit Fiscal 2015, n° 46, comm. 675.
- Détermination de la plus-value afférente à des parts de société de personnes, en cas de liquidation ou de dissolution sans liquidation de cette dernière : Droit des Sociétés 2015, comm. 224.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Chiffre d'affaires : fascicule sur Propriété industrielle, recherche-développement et logiciels, décembre 2015. Rédaction des mises à jour ultérieures de celui-ci. Refonte du fascicule en juin 2025.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs : fascicule sur Bénéfices non commerciaux – Produits de la propriété industrielle, décembre 2015. Refonte du fascicule en mars 2025.
- Les dépenses sous-traitées doivent-elles être déduites de l'assiette du crédit d'impôt recherche dans tous les cas ? : Revue de Droit Fiscal 2016, n° 2, comm. 63.
- Notion de résident d'un Etat étranger, pour l'application d'une convention fiscale internationale : Droit des Sociétés 2016, comm. 40.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2016.
- Obligation d'information du contribuable par l'administration, sur les renseignements obtenus de tiers : Revue de Droit Fiscal 2016, n° 18, comm. 316.
- Conditions d'application du dispositif d'exonération partielle d'impôt de solidarité sur la fortune fixé par la loi pour les salariés ainsi que pour les mandataires sociaux : Droit des Sociétés 2016, comm. 71.
- Appartenance d'une société en commandite par actions à un groupe fiscal : Droit des Sociétés 2016, comm. 93.
- Possibilité de demander au contribuable des justifications dans le cadre d'un examen contradictoire de situation fiscale personnelle, quel que soit le domicile fiscal déclaré par celui-ci : Revue de Droit Fiscal 2016, n° 24, comm. 379.

- Déductibilité de la commission versée par une société à l'un de ses dirigeants qui s'est porté caution pour elle, et catégorie de revenus dans laquelle ce dernier est imposé au titre de ladite commission : Droit des Sociétés 2016, comm. 157.
- Notion de résident d'un Etat étranger, pour l'application d'une convention fiscale internationale : Droit des Sociétés 2016, comm. 177.
- Traitement fiscal applicable au concessionnaire d'une licence de logiciel : Revue de Droit Fiscal 2016, n° 46, comm. 584.
- Prise de risque et acte anormal de gestion : Droit des Sociétés 2016, comm. 201.
- Libre prestation de services et détachement de travailleurs au sein de l'UE : le risque de redressement fiscal : Revue Lamy Droit des Affaires, 2016, supplément, n° 121, 6080.
- Méthodes de valorisation de titres de sociétés retenues par le juge administratif et par le juge judiciaire : Droit des Sociétés 2017, comm. 16.
- Qualification de décision de gestion pour la renonciation au régime des sociétés mères et filiales : Droit des Sociétés 2017, comm. 35.
- Critère d'appréciation du caractère de holding animatrice dont les titres sont exonérés d'impôt de solidarité sur la fortune : Droit des Sociétés 2017, comm. 55 ; La Semaine Juridique Notariale et Immobilière 2017, 1195.
- Régime fiscal des droits d'utilisation d'un nom de domaine sur internet : Revue de Droit fiscal, 2017, n° 8, comm. 165.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2017.
- Valorisation de droits sociaux non cotés sur un marché réglementé : Droit des Sociétés 2017, comm. 72.
- Effets de l'irrégularité affectant l'option d'une société civile pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés : Droit des Sociétés 2017, comm. 92.
- Le principe de sécurité juridique peut jouer au bénéfice de l'administration fiscale : Revue de Droit Fiscal, 2017, n° 24, comm. 351.
- Non-conformité au droit de l'Union européenne du régime de l'agrément administratif préalable pour l'apport partiel d'actif d'une société française à une société étrangère : Droit des Sociétés 2017, comm. 114.
- Conditions d'application du régime des plus-values à long terme pour les produits de concession de brevets : Revue de Droit Fiscal, 2017, n° 40, comm. 488.
- Champ d'application du régime d'abattement pour la détermination de la plus-value imposable du dirigeant de société qui cède les titres de cette dernière : Droit des Sociétés 2017, comm. 198.

- Portée de la clause anti-abus figurant dans la directive relative au régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents : Droit des Sociétés 2017, comm. 219.
- Détection d'un immeuble à usage privatif en France et double imposition : Revue de Droit Fiscal 2018, n° 2, comm. 55.
- Société étrangère ayant une activité taxable en France : qualification de revenus distribués au niveau du dirigeant de la société, « maître de l'affaire » : Droit des Sociétés 2018, comm. 18.
- Fusion et apport partiel d'actif : transfert de déficits de la société absorbée ou apporteuse à la société absorbante ou bénéficiaire de l'apport : Droit des Sociétés 2018, comm. 37.
- Lois de finances : Droit des Sociétés, mars 2018.
- Contrôle de la conformité d'une amende à la Convention européenne des droits de l'homme : le Conseil d'Etat retient le principe du miroir du contrôle de constitutionnalité opéré quelques mois auparavant pour cette sanction : Revue de Droit Fiscal 2018, n° 15, comm. 256.
- Régime des sociétés mères et filiales : le Conseil d'Etat juge que l'option pour ce régime peut être exercée jusqu'au terme du délai de réclamation contentieuse : Droit des Sociétés 2018, comm. 75.
- Qualification fiscale de titres de participation : Droit des Sociétés 2018, comm. 95.
- Conformité à la Constitution et à la Convention européenne des droits de l'homme de la quote-part de frais et charges taxable à l'impôt sur les sociétés dans le régime des sociétés mères et filiales : Droit des Sociétés 2018, comm. 115.
- Opérations d'apport à des sociétés : principe de valorisation à retenir, méthodes de valorisation à appliquer, et appréciation d'une liberalité éventuellement accordée par l'apporteur à la société bénéficiaire des apports : Droit des Sociétés 2018, comm. 158.
- Notion de société holding animatrice, pour la détermination du régime d'imposition des plus-values de cession de droits sociaux : Droit des Sociétés 2018, comm. 178.
- Territorialité de l'imposition des bénéfices des sociétés, au regard de l'article 49 TFUE relatif à la liberté d'établissement : Droit des Sociétés 2018, comm. 201.
- Compensation au profit du service des impôts : invocabilité des insuffisances constatées pendant toute la durée du contentieux devant le juge administratif : Revue de Droit Fiscal 2018, n° 48, comm. 485.
- Réforme du régime de fiscalité directe des cessions et licences d'inventions : Revue de Droit Fiscal 2019, n° 1, comm. 21 et 27.

- Assiette du droit de partage dans la situation de liquidation d'une société : Droit des Sociétés 2019, comm. 17.
- Conditions auxquelles une société étrangère doit être assujettie à l'impôt sur les sociétés en France, et portée de la présomption d'activité occulte applicable à une telle société : Droit des Sociétés 2019, comm. 37.
- Dernières lois fiscales : Droit des Sociétés, mars 2019.
- Effets de fiscalité directe du rachat par une société de ses propres titres, suivi de leur annulation : Droit des Sociétés 2019, comm. 59.
- Du pouvoir d'interprétation du juge : illustration dans le régime du crédit d'impôt recherche : Revue de Droit Fiscal 2019, n° 10, comm. 183.
- La Cour de justice de l'Union européenne juge contraire au principe de liberté de circulation des capitaux (TFUE, art. 63) le régime français de retenue à la source sur dividendes versés à des sociétés non-résidentes, lorsque ces dernières sont déficitaires : Droit des Sociétés 2019, comm. 77.
- Opposabilité au service des impôts de la délibération des organes d'une société qui n'a pas donné lieu à enregistrement fiscal : justification de l'existence et de la date de cette délibération : Droit des Sociétés 2019, comm. 99.
- Régime d'imposition du gain de cession de titres réalisé par un dirigeant de société dans le prolongement d'une opération de leveraged buy-out (LBO) : Droit des Sociétés 2019, comm. 118.
- Société étrangère ayant une activité taxable en France à l'impôt sur les sociétés : qualification éventuelle de revenus distribués au niveau des associés : Droit des Sociétés 2019, comm. 119.
- La Cour de cassation se prononce sur la prise en compte, dans le temps, du passif déductible pour la détermination de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune : Droit des Sociétés 2019, comm. 138.
- Application du régime des sociétés mères et filiales pour des dividendes intérimaires versés par une société britannique à une société française : Droit des Sociétés 2019, comm. 160.
- Imposition en France des sommes versées à des sociétés étrangères en rémunération de prestations de services réputées accomplies par des personnes domiciliées ou établies dans cet Etat : Droit des Sociétés 2019, comm. 181.
- Actionnariat des salariés et « management packages » : impossibilité pour l'administration de requalifier en complément de rémunération le gain dégagé lors de la cession des titres par une société civile interposée sans l'avoir écartée au préalable sur le fondement de l'abus de droit : Revue de Droit Fiscal 2019, n° 41, comm. 398.

- Société étrangère ayant une activité en France : imposition des produits distribués par celle-ci : Droit des Sociétés 2019, comm. 197.
- Opposabilité à l'administration fiscale de la date de clôture de l'exercice d'une société : Revue de Droit Fiscal 2019, n° 47, comm. 457.
- Fait générateur de plus-value et fait générateur d'imposition de celle-ci : Droit des Sociétés 2019, comm. 211.
- Quelle utilité ressort-il aujourd'hui, en matière fiscale, des Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, oeuvre majeure d'Adam Smith ? : Revue Européenne et Internationale de Droit Fiscal 2019, n° 3.
- Effets de fiscalité directe du passage du régime de distributeur exclusif à celui d'agent commercial : Droit des Sociétés 2020, comm. 16.
- Régime de différé d'imposition de plus-values d'échanges de titres : Droit des Sociétés 2020, comm. 17.
- Non-conformité au droit européen de l'assiette de la retenue à la source, prélevée sur un montant brut, dans la situation de paiements par une société française à une société étrangère au titre de services fournis par cette dernière : Droit des Sociétés 2020, comm. 31.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité : fascicule sur Crédit d'impôt recherche - Champ d'application, février 2020. Refonte du fascicule en juin 2025.
- La délicate appréhension, dans le régime du crédit d'impôt recherche, des opérations confiées à des personnes extérieures à l'entreprise - Article écrit avec Virginie Restino : Revue de Droit Fiscal 2020, n° 10, comm. 171.
- L'identification, par la jurisprudence de la cour administrative d'appel de Versailles en 2019, de méandres au sein du dispositif du d bis du II, et du III, de l'article 244 quater B du Code général des impôts : Revue de Droit Fiscal 2020, n° 10, comm. 174.
- Dernières lois fiscales : Droit des Sociétés, mars 2020.
- Portée de la notion de désinvestissement en cas de rehaussement du résultat d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés : Droit des Sociétés 2020, comm. 45.
- Critère de détention du capital d'une société filiale dans le régime de fiscalité de groupe : Droit des Sociétés 2020, comm. 58.
- Elargissement du concept d'abus de droit, par le développement de la notion de montage artificiel alors même que les opérations réalisées ne sont pas dépourvues de substance : Droit des Sociétés 2020, comm. 73.
- L'article 155 A du Code général des impôts est-il un dispositif approprié dans le droit fiscal français ? : Revue de Droit Fiscal 2020, n° 23, comm. 256.

- Constatation de la dépréciation d'une marque transmise par la société absorbée à la société absorbante, et dont cette dernière ne poursuit pas l'exploitation : Droit des Sociétés 2020, comm. 89.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité : fascicule sur Crédit d'impôt recherche - Dépenses éligibles, juin 2020. Mises à jour ultérieures du fascicule. Refonte du fascicule en juillet 2025.
- Preuve de l'appréhension d'une distribution occulte d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés : Droit des Sociétés 2020, comm. 98.
- Régime de différé d'imposition de plus-value d'échange de titres : Droit des Sociétés 2020, comm. 99.
- Société étrangère ayant une activité en France : imposition des produits distribués par celle-ci : Droit des Sociétés 2020, comm. 111.
- Eligibilité au crédit d'impôt recherche de dépenses afférentes à des prestations externalisées, nécessaires pour la réalisation de travaux de recherche de l'entreprise cliente : Revue de Droit Fiscal 2020, n° 39, comm. 381.
- Mise en oeuvre du dispositif de l'article 238 A du Code général des impôts en présence de paiements, au titre de prestations de services, par des entreprises établies en France à des entités étrangères bénéficiant d'un régime fiscal privilégié : Droit des Sociétés 2020, comm. 125.
- Apport entre deux sociétés faisant partie d'un groupe fiscal : qualification de subvention indirecte pour l'insuffisance d'évaluation constatée sur un élément d'actif immobilisé apporté par une société du groupe à une autre société membre de celui-ci : Droit des Sociétés 2020, comm. 138.
- Assujettissement d'une société civile immobilière à l'impôt sur les sociétés en raison de l'exercice d'une activité de caractère commercial : Revue de Droit Fiscal 2020, n° 44, comm. 419.
- Revenus distribués par une société : appréhension par le "maître de l'affaire" : Droit des Sociétés 2020, comm. 152.
- Charge de la preuve en présence d'une rémunération occulte invoquée par l'administration fiscale : Droit des Sociétés 2021, comm. 16 ; Revue de Droit Fiscal 2021, n° 11, comm. 182.
- Notion de société holding animatrice au regard du régime d'exonération partielle de droits d'enregistrement applicable à la transmission à titre gratuit de droits sociaux : Droit des Sociétés 2021, comm. 30.
- Si le Conseil d'Etat apporte, dans la décision Aubert, une précision utile pour la détermination de la catégorie de revenus dans laquelle un rehaussement doit être opéré sur le fondement de l'article 155 A du Code général des impôts, la solution

particulière retenue suscite en revanche la perplexité : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 5, comm. 134.

- Dernières lois fiscales : Droit des Sociétés, mars 2021.
- Assiette des droits d'enregistrement applicables à une convention de successeur : Droit des Sociétés 2021, comm. 43.
- Interposition par une société étrangère d'une société française, permettant de bénéficier du crédit d'impôt recherche : convient-il de constater un abus de droit ? : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 9, comm. 153.
- Association de la loi de 1901 : assujettissement à l'impôt sur les sociétés et éligibilité au crédit d'impôt recherche : Droit des Sociétés 2021, comm. 56.
- Conditions et modalités d'assujettissement à la contribution économique territoriale, pour une société ayant une activité de location ou de sous-location d'immeubles nus à usage commercial : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 13, comm. 189.
- Qualification d'avantages occultes portant sur des dépenses engagées par une société française pour des filiales étrangères, non refacturées à ces dernières et spontanément réintégrées par celle-ci dans son résultat imposable : Droit des Sociétés 2021, comm. 70.
- L'éloignement du droit de la propriété intellectuelle et du droit fiscal dans la détermination du régime d'imposition des produits de source française perçus par une société britannique de gestion collective de droits d'auteur et reversés, pour l'essentiel, à des membres de celle-ci ayant leur résidence fiscale au Royaume-Uni : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 17, comm. 226.
- Conséquences, au regard de l'impôt sur les sociétés, de la valorisation d'un fonds de commerce dans une association dont le caractère lucratif des opérations est identifié : Droit des Sociétés 2021, comm. 87.
- Régime de retenue à la source applicable aux intérêts versés par des sociétés françaises à des créanciers étrangers liés à celles-ci : portée du dispositif anti-abus de l'article 119 quater, 3 du CGI pris pour l'application de la directive du 26 avril 2004 modifiée, et détermination du fait générateur de la retenue à la source due : Droit des Sociétés 2021, comm. 98.
- Recours par le service des impôts à l'article 57 du Code général des impôts et aux dispositions d'une convention fiscale bilatérale, dans le cadre de la remise en cause de la déductibilité des sommes payées par une société française à une société étrangère : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 26, comm. 300.
- Le Conseil d'Etat apporte un complément à la jurisprudence des deux dernières années relative à la notion de revenu distribué, dans la situation où il est identifié pour une société étrangère une activité taxable à l'impôt sur les sociétés en France et qui n'a pas donné lieu à déclaration de façon régulière : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 36, comm. 355.

- Régime d'exonération de la plus-value réalisée lors de la cession d'une entreprise individuelle, d'une branche complète d'activité ou de droits sociaux dont la valeur ne dépasse pas un certain plafond (CGI, art. 238 quindecies) : appréciation par la jurisprudence de la condition d'absence de détention par le cédant de droits de vote ou de droits dans les résultats sociaux de l'entreprise cessionnaire : Droit des Sociétés 2021, comm. 114 ; Revue de Droit Fiscal 2021, n° 44, comm. 409.
- Régime de différé d'imposition de plus-value d'échange de titres : la soultre qui est susceptible d'être versée doit avoir une justification économique : Droit des Sociétés 2021, comm. 128.
- Versement d'intérêts moratoires par l'Etat : conditions de ce versement dans la situation de remboursement d'une créance de crédit d'impôt recherche : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 41, comm. 394.
- Malgré l'évolution de la réglementation comptable, liée au droit européen, le Conseil d'Etat maintient des conditions rigoureuses pour qu'un élément d'actif incorporel puisse donner lieu à un amortissement fiscal : Droit des Sociétés 2021, comm. 154.
- Le Conseil d'Etat confirme sa jurisprudence selon laquelle une clause de rétroactivité de traité de fusion ne peut avoir d'effet à une date antérieure à l'ouverture de l'exercice de la société absorbée comme à celle de l'ouverture de la société absorbante, et il précise que cette limitation de rétroactivité s'applique également lorsque la société absorbée n'a pas clos d'exercice au cours de l'année civile précédent celle de la fusion : Revue de Droit Fiscal 2021, n° 49, comm. 444.
- Notion de « titres de même nature », pour la détermination de la plus-value ou moins-value de cession de droits sociaux : dans le silence de la loi fiscale, le Conseil d'Etat semble retenir de façon implicite l'analyse du droit des sociétés, qui s'attache à la distinction entre catégories de titres et prend ainsi en considération les droits attachés à ceux-ci : Droit des Sociétés 2022, comm. 11.
- Le dispositif de l'article 155 A du Code général des impôts, qui permet à l'administration de taxer les sommes perçues par une société étrangère au titre de prestations de services fournies pour l'essentiel par une personne domiciliée ou établie en France, n'est pas applicable, selon le Conseil d'Etat, aux revenus tirés de licences de droits de propriété intellectuelle : l'analyse ainsi retenue illustre la complexité de l'approche du droit fiscal à l'égard de l'activité de cession ou licence de droits de propriété intellectuelle : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 6, act. 53 ; Revue Fiscale Notariale 2022, n° 3, jurisprud. 3.
- La possibilité pour l'administration de remettre en cause le différé d'imposition de la plus-value d'apport, en cas d'apport-cession de titres, s'observe également selon le Conseil d'Etat lorsque, au lieu d'une cession des titres apportés, intervient une cession du fonds de commerce de la société émettrice de ceux-ci suivie d'une réduction de son capital : Droit des Sociétés 2022, comm. 25.
- Loi de finances pour 2022 : Droit des Sociétés, mars 2022.

- Lorsque des contraintes réglementaires existant dans un Etat étranger empêchent qu'une société située dans ce dernier Etat rémunère sa société mère française selon le principe de pleine concurrence pour des services qui sont fournis par celle-ci dans le cadre d'un contrat de franchise, l'administration fiscale française ne peut valablement rehausser le résultat imposable de la société mère au titre des sommes qui ne sont pas facturées à cette filiale : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 10, comm. 137.
- L'identification d'une intention spéculative, pour un bien immobilier cédé, qui avec celle d'un caractère habituel des opérations conditionne l'assujettissement obligatoire d'une société civile immobilière à l'impôt sur les sociétés, doit être effectuée à la date de l'acquisition initiale de ce bien : Droit des Sociétés 2022, comm. 38 ; La Revue Fiscale du Patrimoine 2022, n° 5, jurisprud. commentée p. 31.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité : fascicule sur Crédit d'impôt recherche - Mise en oeuvre et contrôle, février 2022. Mises à jour ultérieures du fascicule. Refonte du fascicule en août 2025.
- Imputation, sur l'impôt sur les sociétés d'une société mère française, de l'impôt supporté à l'étranger, afférent à la plus-value à long terme de cession des titres d'une société filiale : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 11, comm. 147.
- Une personne physique dont la résidence fiscale est en France et qui cède des droits dans un partnership (limited liability company) constitué sous la loi des Etats-unis d'Amérique, doit être soumise à imposition en France pour la plus-value dégagée de cette opération : Droit des Sociétés 2022, comm. 61.
- Le Conseil constitutionnel décide que les dispositions du I de l'article 150-0A du Code général des impôts, qui ne prévoient pas de droit pour le contribuable d'obtenir une réduction de l'imposition supportée au titre de la plus-value de cession de droits sociaux, en cas de paiement seulement partiel du prix par l'acquéreur, ne méconnaissent pas le principe d'égalité devant les charges publiques, énoncé à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 19, comm. 217.
- Au sein de la jurisprudence du Conseil d'Etat, un courant peut être identifié selon lequel la notion d'assujettissement à l'impôt, qui conditionne le bénéfice d'une convention fiscale internationale, renvoie à la simple condition que la personne étrangère visée (personne physique ou société) relève du champ d'application de la loi fiscale de l'Etat étranger : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 20, comm. 227.
- Quand bien même le dispositif des sociétés mères et filiales (CGI, art. 145 et 216), qui permet une quasi-exonération d'impôt sur les sociétés pour les distributions de bénéfices reçues par une société mère d'une filiale, s'applique sur option et revêt de ce fait le caractère d'une décision de gestion, celui-ci relève du cadre de droit commun de la fiscalité des entreprises. Ce dispositif doit ainsi être pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer si une personne morale de droit étranger relève d'un régime fiscal privilégié : Droit des Sociétés 2022, comm. 74.
- Par la décision Sté Sofina du 2 février 2022, le Conseil d'Etat met un terme au courant jurisprudentiel en matière de retenues à la source sur des produits versés

à des sociétés étrangères qui, s'appuyant sur la seule analyse du droit interne, a vidé de sa portée pratique le dispositif du b) du second paragraphe de l'article R.* 196-1 du Livre des procédures fiscales en retenant l'application du b) du premier paragraphe de cet article. Cette décision maintient par ailleurs un écart-temps, dans le délai de réclamation, entre sociétés françaises et sociétés étrangères protégées par le droit de l'Union. Elle confirme, enfin, la portée très étroite que le Conseil d'Etat donne au dispositif du c) du premier paragraphe de l'article R.* 196-1 qui, jusqu'en 2013, ouvrait un délai spécial de réclamation lorsqu'intervenait une décision de la Cour de justice de l'Union européenne faisant apparaître la non-conformité d'une règle du droit français au droit européen : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 22, comm. 240.

- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité : fascicule sur Crédit d'impôt collection, mai 2022. Refonte du fascicule en juillet 2025.
- Un but lucratif est identifié, pour une association de la loi de 1901 ou pour une personne morale fiscalement assimilée à cette dernière, si celle-ci a pour objet de fournir des services aux entreprises qui en sont membres, dans l'intérêt de leur exploitation. Dans une telle situation, l'assujettissement de la personne morale concernée aux impôts commerciaux est requis pour cette activité : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 24, comm. 249.
- L'ancien associé, personne physique, d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) dissoute et dont la liquidation a été clôturée, peut se prévaloir d'un droit propre et personnel sur la créance dont il est devenu titulaire à la suite de la société : ainsi, la dette contractée antérieurement par une tierce entreprise à l'égard de l'EURL ne constitue pas, au regard de la fiscalité directe, un passif injustifié de cette tierce entreprise : Droit des Sociétés 2022, comm. 88.
- La Cour de cassation juge que l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit, fixée dans le « régime Dutreil » (CGI, art. 787 B), n'est pas subordonnée au maintien, pendant la durée de l'engagement de conservation des droits sociaux, de l'exercice d'une activité opérationnelle par la société dont les titres sont transmis : Droit des Sociétés 2022, comm. 101.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité : fascicule sur Crédit d'impôt innovation, août 2022. Refonte du fascicule en juillet 2025.
- La convention fiscale conclue entre la France et l'Etat du bénéficiaire effectif de revenus, tels des redevances, des intérêts ou des dividendes, ayant leur source dans le premier Etat, doit recevoir application dans la situation où les revenus concernés ont été versés à un intermédiaire établi dans un Etat tiers : Droit des Sociétés 2022, comm. 116.
- Encyclopédie JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité : fascicule sur Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative, octobre 2022. Refonte du fascicule en février 2024.

- Disparition du régime d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une SARL en cas de réunion de l'ensemble des parts entre les mains d'un associé personne physique : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 43-44, comm. 379.
- La qualification de titres de participation, à laquelle est lié un régime d'imposition atténuee des plus-values de cession, peut être retenue même en présence d'une faible participation lorsque l'utilité de la détention de cette dernière est établie : Droit des Sociétés 2022, comm. 128.
- Privilégiant une analyse économique sur l'application stricte des dispositions de la loi, le Conseil d'Etat décide en matière de cotisation foncière des entreprises que lorsque, pour un nouvel exploitant, la date d'entrée en jouissance d'un fonds de commerce diffère de la date d'acquisition de celui-ci, la première étant antérieure à la seconde, la date d'entrée en jouissance doit être retenue comme déterminant la première année d'activité : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 45, comm. 389.
- La fiscalité des trusts étrangers et des structures assimilées à ceux-ci en France : La Semaine Juridique Notariale et Immobilière 2022, n° 45, comm. 1264.
- Assiette du prélèvement de l'article 182 A bis du Code général des impôts pour des paiements de prestations artistiques fournies en France par des personnes domiciliées ou établies à l'étranger : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 46, comm. 393.
- Recours par l'administration à l'article 57 du Code général des impôts au sujet du fonctionnement d'une convention de gestion de trésorerie entre une société française et une société étrangère, en période de taux d'intérêt négatifs : Droit des Sociétés 2022, comm. 141.
- Abattement fixe applicable pour la détermination de la plus-value de cession de titres d'une société par un dirigeant partant à la retraite : appréciation de la condition de « rémunération normale » du dirigeant : Revue de Droit Fiscal 2022, n° 50, comm. 422.
- Une société française est fondée, sur le principe de la liberté d'établissement (TFUE, art. 49 et 54), à demander l'imputation sur son résultat imposable des pertes supportées par une succursale établie dans un autre Etat de l'Union européenne, dès lors que les possibilités d'utilisation de ces pertes ont été épuisées dans ce dernier Etat et que la succursale ne peut plus percevoir aucune recette : Droit des Sociétés 2023, comm. 17 ; La Semaine Juridique Entreprise 2023, n° 3, comm.
- La Cour de cassation juge que la cession de l'usufruit de droits sociaux n'est pas possible du droit proportionnel d'enregistrement : Droit des Sociétés 2023, comm. 27.
- Le Conseil d'Etat reconnaît la possibilité d'attribution ponctuelle des déficits d'une société civile immobilière à certains associés : Droit des Sociétés 2023, comm. 28.
- Loi de finances pour 2023 : Droit des Sociétés, mars 2023.

- Critères d'appréciation de la prépondérance de l'activité d'animation de filiales par une société holding, pour l'application du bénéfice de l'abattement de 75 % dans la détermination de l'assiette de droits de mutation à titre gratuit (CGI, art. 787 B) : Droit des Sociétés 2023, comm. 39.
- La Cour de cassation se prononce, au sujet du régime de l'abattement de 75 % pour la détermination de l'assiette de droits de mutation à titre gratuit afférente à des titres de société (CGI, art. 787 B), dans la situation d'une société ayant des activités commerciales ainsi qu'une activité de location de biens immobiliers dont elle est propriétaire : Revue de Droit Fiscal 2023, n° 10, comm. 122.
- Caractère imposable de dividendes crédités au compte courant d'un associé et ne pouvant être effectivement appréhendés par celui-ci : Droit des Sociétés 2023, comm. 53 ; Revue de Droit Fiscal 2023, n° 20, comm. 193.
- L'option d'une société de personnes pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés doit, pour être effective, suivre un certain formalisme. Le juge de l'impôt ne peut relever un moyen d'ordre public et décider que l'option formulée a été irrégulière, en l'absence d'argumentation à ce sujet par l'une ou l'autre des parties au litige : Revue de Droit Fiscal 2023, n° 19, comm. 186.
- Refus par le juge de l'application du régime des sociétés mères et filiales, caractérisé par une quasi-exonération d'impôt sur les sociétés pour les dividendes reçus par une société française d'une société filiale, dans une affaire où la société distributrice, constituée et fonctionnant selon la loi des Etats-Unis d'Amérique, n'avait pas de fonctionnement propre et où les sommes distribuées étaient traitées, à son niveau, comme des intérêts : Revue de Droit Fiscal 2023, n° 21, comm. 200.
- Le Conseil d'Etat décide que pour l'appréciation du taux de détention permettant d'inclure les filiales dans le périmètre du régime de fiscalité de groupe (« intégration fiscale »), il convient de retenir les titres détenus au travers de participations croisées, à l'exception de celles pour lesquelles les droits de vote ne peuvent être exercés : Droit des Sociétés 2023, comm. 67.
- La notion de holding animatrice : acquis et incertitudes : Ingénierie Patrimoniale 2023, n° 2, p. 240.
- Contrôle des opérations internationales : observations sur la superposition de dispositifs : Revue Européenne et Internationale de Droit Fiscal 2023, n° 2, p. 171.
- L'associé d'une société civile professionnelle, taxable dans la catégorie des bénéfices non commerciaux au titre de l'attribution de revenus afférents aux parts qu'il détient dans la société, n'est pas fondé à déduire des charges pour la détermination de ses revenus imposables s'il n'exerce pas d'activité dans celle-ci : Droit des Sociétés 2023, comm. 79.
- Dans l'articulation des alinéas b et c du I de l'article 182 B du Code général des impôts, relatifs à la retenue à la source sur les paiements à des bénéficiaires étrangers, afférents à des droits d'auteur et des prestations de services, l'alinéa b doit

être analysé comme ayant une portée large, l'alinéa c ne s'appliquant ainsi que par défaut : Revue de Droit Fiscal 2023, n° 26, comm. 226.

- En application de l'article 221, 5 du Code général des impôts, le changement d'activité d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés est qualifié de cessation d'entreprise et fait ainsi perdre à celle-ci tout droit au report de ses déficits antérieurs. Tel est le cas lorsqu'une société ajoute, par l'effet d'une fusion-absorption, une activité de location immobilière à son activité de prestations de services et qu'il en résulte une augmentation de plus de 50 % de son chiffre d'affaires : Droit des Sociétés 2023, comm. 93.
- Le Conseil d'Etat décide qu'une société mère peut procéder à une imputation du crédit d'impôt correspondant à une retenue à la source prélevée sur les dividendes versés par une filiale étrangère : cette imputation s'opère sur l'impôt sur les sociétés au titre de la quote-part de frais et charges afférente à la distribution, pour la fraction de celui-ci qui correspond à l'excédent de ladite quote-part sur les frais et charges effectivement supportés : Droit des Sociétés 2023, comm. 108.
- Régime d'imposition des management packages : les gains obtenus par des salariés ou des dirigeants de sociétés lors de l'octroi ou de l'exercice d'options de vente d'actions doivent être soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires, lorsqu'ils trouvent essentiellement leur source dans l'exercice des fonctions professionnelles concernées : Droit des Sociétés 2023, comm. 120.
- Le juge de l'impôt peut, en matière de territorialité de l'impôt sur les sociétés, retenir deux analyses opposées sur la qualification de l'activité de licence de droits de propriété industrielle, selon que le dispositif législatif invoqué est l'article 209, I ou l'article 155 A du CGI : Revue de Droit Fiscal 2023, n° 42, comm. 312.
- Sauf option pour l'établissement d'un résultat intermédiaire, possible sous certaines conditions pour une société de personnes, la rémunération versée à l'associé qui se retire en cours d'exercice est un élément du résultat taxable de la société ; cette rémunération est ainsi imposable au niveau des associés présents à la clôture de l'exercice, et elle constitue un élément du prix de revient fiscal des parts de ces derniers : Droit des Sociétés 2023, comm. 132.
- Un imprimé fiscal et sa notice sont susceptibles de comporter une prise de position opposable à l'administration sur le fondement de l'article L. 80 A du Livre des procédures fiscales ; Il en est notamment ainsi lorsque les précisions figurant dans ces documents sont relatives à la détermination d'un crédit d'impôt : Revue de Droit Fiscal 2023, n° 44, comm. 325.
- Le Conseil d'Etat complète sa jurisprudence afférente au régime de fiscalité directe concernant les abandons de créances et subventions entre des sociétés appartenant à un même groupe, en décidant que la qualification d'abandon de créance de nature commerciale doit être retenue lorsque la finalité de l'opération est le démarrage d'une activité commerciale, dont les perspectives apparaissent sérieuses : Droit des Sociétés 2023, comm. 146.

- Le régime de translucidité fiscale des sociétés civiles de construction-vente prévu à l'article 239 ter du Code général des impôts doit être retenu, malgré la rédaction inadaptée des statuts d'une société civile immobilière, dès lors que l'activité de cette dernière porte sur la construction d'immeubles en vue de la vente : Droit des Sociétés 2024, comm. 11.
- Par la décision Sté Collectivision rendue le 4 octobre 2023, le Conseil d'Etat reconnaît, de façon conditionnelle, l'existence d'un intérêt pour une société à conclure avec une autre société une convention pour des prestations de direction assurées par un dirigeant commun à celles-ci. Cette décision concerne toutefois le seul volet de l'impôt sur les sociétés afférent à de telles conventions : Droit des Sociétés 2024, comm. 12.
- Le Conseil d'Etat juge, dans la décision Sté Alder Paris Holdings du 8 décembre 2023, que les dommages-intérêts punitifs (« punitive damages ») versés par une entreprise imposable en France à une entreprise étrangère sont des « sanctions pécuniaires et pénalités de toute nature » visées au 2 de l'article 39 du Code général des impôts, et ne sont ainsi pas des charges déductibles : cette décision étend le champ des « obligations légales » des entreprises par rapport aux obligations contractuelles de celles-ci : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 4, comm. 169.
- Quand bien même l'activité de production et de vente d'énergie renouvelable est intrinsèquement liée à l'activité professionnelle principale d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes, le régime des plus-values professionnelles s'applique de façon distincte pour l'une et l'autre activités : Droit des Sociétés 2024, comm. 29.
- Une société étrangère qui détient un bien immobilier en France et le met à la disposition gratuite de tiers ne peut être taxée à ce titre à l'impôt sur les sociétés que si elle est assimilable à une société française de capitaux, ou si cette opération a un caractère lucratif : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 5, comm. 174 ; Droit des Sociétés 2024, comm. 28.
- Loi de finances pour 2024 : incidences sur les opérations des entreprises et des associés des sociétés : Droit des Sociétés, mars 2024.
- Une aide de société mère à sa filiale doit être considérée comme un acte normal de gestion et être qualifiée comme ayant une nature commerciale lorsque la finalité de l'opération est la perspective de réalisation d'un chiffre d'affaires ou de perception de redevances d'exploitation de droits de propriété industrielle, si une telle perspective n'apparaît pas comme purement éventuelle : Droit des Sociétés 2024, comm. 42.
- Le dispositif de l'article 57 du Code général des impôts, relatif à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales dans le domaine des prix de transfert, ne peut être mis en œuvre par l'administration au seul motif que l'entreprise française aurait insuffisamment tiré profit d'une opération : Droit des Sociétés 2024, comm. 43 ; Revue de Droit Fiscal 2024, n° 14, comm. 218.
- Il est prévu pour l'essentiel à l'article 238 A du CGI que les sommes versées par une entreprise française à une entreprise étrangère au titre de prestations de services facturées par cette dernière ne sont des charges déductibles, lorsque celle-ci est établie dans un pays à fiscalité privilégiée, qu'à condition que l'entreprise française

apporte la preuve que lesdites sommes correspondent à des opérations réelles et ne revêtent pas un caractère exagéré : des difficultés, qui concernent à des degrés divers l'administration, le contribuable et le juge de l'impôt, peuvent être rencontrées dans l'application de ce dispositif : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 9, comm. 193.

- L'administration ne peut, dès lors qu'elle ne s'inscrit pas dans la procédure de répression des abus de droit visée à l'article L. 64 du Livre des procédures fiscales, taxer dans la catégorie des traitements et salaires le gain de cession de titres réalisé par un cadre dirigeant qui a détenu ces derniers par l'intermédiaire d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés ; elle ne peut pas non plus, à défaut d'utiliser ladite procédure, imposer un tel gain dans cette même catégorie en le rattachant à l'opération préalable d'apport des titres à une société : Droit des Sociétés 2024, comm. 56.
- Le fait que la finalité de la convention du 28 mai 1973 entre la France et la Tunisie soit l'élimination des doubles impositions n'affecte pas le droit pour une société résident fiscal de France de bénéficier d'un crédit d'impôt forfaitaire au titre des sommes tirées de la licence de brevets à des entreprises tunisiennes : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 20, comm. 232.
- En cas d'engagement collectif réputé acquis portant sur la conservation des titres d'une société, le régime d'exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit fixé à l'article 787 B du Code général des impôts est subordonné à l'exercice par l'un des héritiers ou donataires, pendant les trois années qui suivent la transmission desdits titres, d'une fonction de direction dans celle-ci : Droit des Sociétés 2024, comm. 71.
- L'option d'une SARL ayant un associé unique personne physique ou d'une société de personnes pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés doit, pour être effective, suivre un certain formalisme. Les conditions posées à ce sujet dans la loi ainsi que dans des règlements donnent lieu à interprétation jurisprudentielle : Droit des Sociétés 2024, comm. 72.
- Le concept d'erreur comptable délibérée fonde le droit pour l'administration de rehausser le résultat imposable d'une société du montant d'un compte courant figurant au passif du bilan de cette dernière et dont le libellé est incorrect, dès lors que l'inexactitude en cause relève d'un comportement délibéré du gérant, également associé de celle-ci : Droit des Sociétés 2024, comm. 86.
- Le régime de report d'imposition institué par l'article 150-0 B ter du Code général des impôts en cas d'apport de titres par des particuliers à des sociétés que ceux-ci contrôlent expire en cas de cession, par ces dernières, des titres concernés dans les trois ans de l'apport. Une dérogation est toutefois prévue, au même article, lorsque la société bénéficiaire de l'apport procède, dans les deux ans de cette cession, au réinvestissement d'une certaine quote-part du produit de la cession dans le financement d'une activité économique ou dans l'acquisition de titres d'une société exerçant une telle activité et dont elle obtient le contrôle. Le Conseil d'Etat juge que la société qui procède à ce réinvestissement ne doit pas disposer du contrôle de celle-ci à la date à laquelle elle va effectuer ce dernier. Est ainsi indifférente la circonstance que la société qui

procède au réinvestissement ait antérieurement contrôlé de façon indirecte la société dans laquelle celui-ci est réalisé, dès lors qu'elle n'exerçait plus de contrôle au moment d'effectuer cette opération : Droit des Sociétés 2024, comm. 87.

- L'article 155 A du Code général des impôts : un dispositif complexe de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales : Fiscalité Internationale, mai 2024, p. 41.
- Gains tirés du rachat de titres de sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés : le régime d'imposition qui doit être retenu pour les associés dont les titres sont rachetés doit-il être celui des plus-values de cession de droits sociaux ou celui des revenus distribués ? : Droit des Sociétés 2024, comm. 99.
- Une société civile immobilière relève, aux termes de la loi, du régime d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés lorsqu'elle exerce une activité de marchand de biens. Retenant une interprétation large de la notion de marchand de biens, la jurisprudence considère que l'appréciation de la nature de l'activité de la société peut être réalisée sur une longue période : Droit des Sociétés 2024, comm. 100.
- Des difficultés qui se posent pour les entreprises concessionnaires de licences de droits de propriété industrielle, dans la détermination de leur résultat imposable : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 29, comm. 310.
- La plus-value ou moins-value de cession de droits sociaux par des particuliers correspond à la différence entre le prix effectif de cession et le prix effectif d'acquisition de ceux-ci : en cas de mutation à titre gratuit de droits sociaux suivie de leur cession, les droits de mutation acquittés par le donateur ne peuvent être rattachés au prix d'acquisition du donataire : Droit des Sociétés 2024, comm. 114.
- Une décision de jurisprudence infirme la position de l'administration fiscale, dans une affaire où celle-ci considérait que ne pouvaient par essence être une charge déductible les honoraires facturés par une société mère à sa filiale au titre de prestations de direction fournies par la première société : Droit des Sociétés 2024, comm. 115.
- Substitution de base légale : observations et interrogations sur une construction prétorienne du juge administratif de l'impôt : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 37, comm. 327.
- Les conventions fiscales conclues par la France sont applicables aux personnes, physiques ou morales, ayant la qualité de résident fiscal de l'État étranger concerné. La qualification de résident fiscal d'un État étranger peut être source de difficultés lorsque la personne visée bénéficie d'une exonération d'imposition résultant de la législation du dit État : Droit des Sociétés 2024, comm. 126 ; Revue de Droit Fiscal 2024, n° 42-43, comm. 355.
- Dans l'application du régime de taux réduit d'impôt sur les sociétés relatif aux petites ou moyennes entreprises, les actions d'autocontrôle que la société peut détenir doivent être neutralisées au regard de la condition tenant à la détention du capital de la société à hauteur d'au moins 75 % par des personnes physiques ou par une autre société détenue selon les mêmes conditions par des personnes physiques. Alors

même que la loi ne prévoit pas de neutralisation pour les actions autodétenues, la jurisprudence, s'appuyant sur l'esprit du dispositif concerné, retient le principe d'une telle neutralisation : Droit des Sociétés 2024, comm. 127.

- Le régime de quasi-exonération d'impôt sur les sociétés pour les distributions de bénéfices reçues par une société mère d'une filiale ne peut être appliqué lorsque les sommes concernées doivent être requalifiées en produits de créances. Une simple requalification opérée à ce sujet par l'administration ne s'inscrit pas, par ailleurs, dans la procédure de répression des abus de droit visée à l'article L. 64 du Livre des procédures fiscales. Une requalification d'actes conclus par une société française avec une société étrangère doit en outre être effectuée en prenant en considération les règles de territorialité de l'impôt sur les sociétés : Droit des Sociétés 2024, comm. 139.
- Une avance financière importante accordée, au sein d'un groupe de sociétés, par une sous-filiale à la société mère du groupe revêt le caractère d'un acte anormal de gestion s'il n'est pas identifié des relations commerciales entre les deux sociétés ou si l'avance n'apparaît pas nécessaire pour éviter la liquidation de la société mère et des effets préjudiciables de celle-ci sur la situation de la sous-filiale. La jurisprudence retient une approche restrictive en présence d'une aide accordée par une société à une société en difficulté qui fait partie du même groupe mais n'est pas une filiale : Droit des Sociétés 2024, comm. 140.
- Dissociation éventuelle dans le traitement de dépenses, selon qu'il s'agit de la détermination du résultat taxable de l'entreprise ou de la prise en compte de celles-ci dans la fixation de l'assiette du crédit d'impôt recherche. Bien que non prévue dans la loi, une telle dissociation peut apparaître nécessaire afin d'assurer la cohérence de ce régime de crédit d'impôt : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 49, comm. 389.
- Le transfert du siège d'une société de France vers un autre État de l'Union européenne est effectif, à l'égard de l'administration fiscale française, à la date de publication de la radiation de ladite société au registre du commerce et des sociétés. Des dates, telles que celles de l'immatriculation de la société dans l'État d'accueil ou de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le transfert du siège ne peuvent être opposées à l'administration fiscale que s'il est établi que cette dernière en a eu connaissance : Droit des Sociétés 2024, comm. 151.
- En cas de cession d'un bien par une société assujettie à l'impôt sur les sociétés, à un prix nettement inférieur à la valeur vénale de celui-ci, l'écart de prix constaté a la nature fiscale de libéralité s'il n'est pas constaté de contrepartie au dit écart, et l'intention de libéralité est présumée lorsque les parties sont en relation d'intérêts. Une affaire jugée illustre le caractère délicat de la détermination de la valeur vénale de titres de société non cotée sur un marché réglementé et de l'appréciation d'une relation d'intérêts entre cédant et cessionnaire des titres : Revue de Droit Fiscal 2024, n° 50, comm. 396.
- Une société de personnes qui opte pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés dispose d'un certain délai, fixé par la loi, pour choisir dans ce cadre le régime de différé de taxation immédiate de ses plus-values latentes ou celui d'imposition im-

médiate de ces dernières. La jurisprudence considère que le retard dans la formalisation de ce choix ne peut donner lieu à régularisation : Droit des Sociétés 2025, comm. 7.

- Par dérogation au principe selon lequel le fait générateur des plus-values de cession de droits sociaux est le transfert de propriété de ceux-ci, il est prévu dans la loi que les compléments de prix liés à une clause d'indexation sont rattachés à l'année de leur paiement. L'appréciation de la portée de la dérogation législative relative aux compléments de prix peut poser des difficultés, notamment lorsque la date de référence du prix définitif de cession est proche de celle du prix provisoire de l'opération : Droit des Sociétés 2025, comm. 8.
- Le Conseil d'Etat retient, dans le cadre de la détermination de postes d'assiette du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles, un champ plus large que celui fixé dans les dispositions du décret d'application et de la doctrine administrative écrite : Revue de Droit Fiscal 2025, n° 6, comm. 31.
- En présence d'une cession de droits sociaux, les droits d'enregistrement sont déterminés à la date du transfert de propriété des titres : la Cour de cassation écarte, sur ce fondement, l'analyse selon laquelle lors de l'enregistrement de la cession de droits sociaux la transformation préalable de la société n'est opposable au service des impôts que si celle-ci a été publiée au registre du commerce et des sociétés : Droit des Sociétés 2025, comm. 20.
- La jurisprudence fixe de façon prétorienne un principe selon lequel le droit au report en arrière du déficit d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés requiert que la personne morale dont le bénéfice sert de support à l'imputation du déficit soit dans tous les cas la même, au sens fiscal du terme, que celle qui réalise celui-ci : Droit des Sociétés 2025, comm. 21.
- La cession par un associé majoritaire des titres d'une société devenue inactive suivie de l'absorption de celle-ci par une autre société n'est pas, par elle-même, de nature à justifier l'imposition, dans le cadre de la procédure de répression des abus de droit, de cet associé au titre du boni de liquidation de la société cédée : Droit des Sociétés 2025, comm. 32.
- La jurisprudence illustre les difficultés qui peuvent être rencontrées pour déterminer quand une société étrangère peut être assimilée à une forme donnée de société de droit français. Quoique délicate, l'analyse concernée est nécessaire dans la mesure où elle conditionne le régime fiscal applicable à des revenus de source française, tels ceux tirés d'une activité commerciale, de cette société : Droit des Sociétés 2025, comm. 33.
- Crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt collection et crédit d'impôt innovation : aménagements opérés dans le cadre de la loi de finances pour 2025 : Revue de Droit Fiscal 2025, n° 10, comm. 52, 53 et 54.
- Loi de finances pour 2025 : incidences sur les opérations des entreprises et des associés des sociétés : Droit des Sociétés 2025, étude 4.

- L'appréciation par la jurisprudence des conditions de forme de l'option pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une société à responsabilité limitée ayant un associé unique personne physique : Droit des Sociétés 2025, comm. 48.
- Analyse des critères d'assujettissement à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour une société gérant un portefeuille de valeurs mobilières : Droit des Sociétés 2025, comm. 49.
- Des dividendes inscrits au 31 décembre d'une année à un compte de « dividendes à payer » d'une société doivent être rattachés au revenu imposable pour cette année d'un associé de celle-ci, dès lors que ledit associé est considéré comme le maître de l'affaire : Droit des Sociétés 2025, comm. 58.
- L'entreprise qui n'a pas demandé, lors de la souscription de sa déclaration de résultats, le bénéfice d'un régime d'imposition atténuée auquel elle est par ailleurs éligible, peut corriger cette omission dans le délai général de réclamation. Il n'en va autrement que si la loi a prévu qu'une telle omission ne peut donner lieu à réclamation, ou qu'elle le peut mais dans un délai plus court que celui de réclamation contentieuse : Droit des Sociétés 2025, comm. 59.
- L'assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une société étrangère au titre de la détention par celle-ci d'un immeuble en France : Ingénierie Patrimoniale, avril 2025, 02.11.
- Holding animatrice. Co-animation de filiales. Au rattachement à la notion de holding animatrice et à l'exercice d'une activité économique par celle-ci sont liés des dispositifs législatifs permettant une imposition plus favorable, ou moins lourde, des associés de la société. La jurisprudence fixe les conditions qui doivent être remplies pour cette qualification : Droit des sociétés 2025, comm. 67.
- Cession de droits sociaux par des particuliers. Détermination de la plus-value imposable en cas de non-paiement intégral du prix : Droit des Sociétés 2025, comm. 68.
- S'appuyant sur le droit européen, le Conseil d'État s'attache au critère d'indépendance pour circonscrire la portée du bénéfice du taux réduit d'impôt sur les sociétés applicable aux petites ou moyennes entreprises : Droit des Sociétés 2025, comm. 76.
- Par un revirement de jurisprudence, le Conseil d'État décide qu'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés peut déduire une provision pour créance douteuse sur une société fiscalement translucide dont elle est associée, sans avoir à justifier de difficultés rencontrées par d'autres associés de celle-ci : Droit des Sociétés 2025, comm. 77.
- Le Conseil d'État apporte des précisions sur le sujet de l'appréciation du caractère normal de la rémunération perçue par le dirigeant d'une société, liée au bénéfice d'un régime fiscal dérogatoire. Celles-ci font apparaître une différence d'analyse entre la Haute Juridiction administrative et la Haute Juridiction judiciaire : Droit des Sociétés 2025, comm. 88.

- Sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés : délai pour formuler l'option de report en arrière du déficit de l'exercice : Droit des Sociétés 2025, comm. 89.
- Convention de management fees portant sur des prestations de services techniques ainsi que de direction de société : Revue de Droit Fiscal 2025, n° 38, comm. 285.
- Analyse à effectuer dans l'exercice d'assimilation d'une société de droit étranger à une forme spécifique de société de droit français : il ressort de la jurisprudence qu'une telle analyse demeure assez souvent délicate : Droit des Sociétés 2025, comm. 102.
- Appréciation de la condition d'exploitation autonome, requise pour l'application de différents régimes de faveur relatifs aux plus-values des entreprises : Droit des Sociétés 2025, comm. 103.
- Le régime d'imposition qui doit être retenu pour les associés d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés, en présence d'une opération de rechat de titres suivie de leur annulation, est celui des plus-values de cession de droits sociaux : Droit des Sociétés 2025, comm. 125.
- Le Conseil d'État retient le principe selon lequel pour l'application de nombreuses conventions fiscales conclues par la France la qualité de résident fiscal d'un État étranger est reconnue lorsque l'administration fiscale dudit État a établi une attestation à ce sujet : Droit des Sociétés 2025, comm. 126.
- La bienveillance et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales : une conciliation impossible ? : Revue de Droit fiscal 2026, n° 1-2, chron. 4.
- Analyse des critères qu'il convient de prendre en considération pour déterminer si un *trust* de droit étranger doit être analysé comme ayant un caractère discrétionnaire et irrévocable au regard de la loi fiscale : Droit des Sociétés 2026, comm. 9.
- Le Conseil d'État juge que les dispositions de la doctrine administrative écrite qui excluent qu'une moins-value de cession de titres de société assujettie à l'impôt sur les sociétés puisse s'imputer sur une plus-value constatée lors de l'apport antérieur d'une entreprise individuelle à cette société, dont le report d'imposition a expiré en raison de la cession des titres concernés, ne sont pas contraires à la loi et qu'il n'est ainsi pas porté atteinte aux dispositions de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'article 1^{er} du premier protocole additionnel à celle-ci : Droit des Sociétés 2026, comm. 10.
- Une société de fait ne peut être identifiée, dans l'exploitation d'une entreprise indivise, en l'absence de participation effective de chaque copropriétaire à la gestion de celle-ci. La jurisprudence du Conseil d'État procède à une appréciation rigoureuse de la condition de participation de chaque copropriétaire indivis : Revue de Droit Fiscal 2026, n° 6, comm. 32.

❖❖❖❖❖❖❖

- Rédaction, d'avril 1995 à mai 2009, de la chronique mensuelle de procédure fiscale au sein de la revue Procédures, publication des éditions LexisNexis.

Les chroniques de procédure fiscale de 1995 à 1999 ont été rassemblées dans le Recueil de jurisprudence – 5 ans de procédure pénale, administrative et fiscale –, publié en 2000 par les Editions du JurisClasseur.

❖❖❖❖❖❖❖

- Rédaction à compter de juillet 1996 de la chronique mensuelle sur la fiscalité des structures d'entreprises au sein de la revue Droit des Sociétés, publication des éditions LexisNexis.

❖❖❖❖❖

REDACTION D'ARTICLES DE DROIT FISCAL EN ANGLAIS

- Types of joint venture structures available in France to foreign companies wishing to reach agreements with French companies (Opportunités en droit français pour des accords de coopération entre entreprises étrangères et entreprises françaises). « The Annual Investment File » édition 1981.
- Recent tax developments in France : acquisition of a financially troubled French corporation (Les avantages fiscaux – loi du 9 juillet 1984 – liés à la reprise d'une entreprise en difficulté). Publication « France : Industrial Investment File » de la Datar aux Etats-Unis : n° 14, octobre 1985.
- French tax treatment of interest payments made by French issuers to foreign investors (Les règles d'imposition en France des versements d'intérêts par des débiteurs établis en France à des investisseurs étrangers). Tax Planning International Review (éditeur BNA), janvier 1987.
- French tax developments in France (Développements récents récents dans la fiscalité en France). Tax planning International Review, septembre 1987.
- Leveraged buyouts of companies in France (Les rachats d'entreprises en France financés par emprunts). Tax Planning International Review, novembre 1987.
- Analysis of French law, regulations, and recent tax court decisions on tax havens (Analyse de la loi française, des instructions administratives et des décisions récentes de jurisprudence sur les pays à fiscalité privilégiée). Tax planning International Review, juillet 1989.
- Recent case law on tax free contributions of divisions in France (La jurisprudence récente sur les apports partiels d'actifs en France. Tax Planning International Review, septembre 1990.
- Anti-tax haven provisions in France : recent court interpretations and changes in applicable statutory provisions (Récentes décisions de jurisprudence et changements de dispositions législatives concernant l'utilisation des pays à fiscalité privilégiée). Tax Planning International Review, juin 1991.
- Tax treatment in France of cross border software transactions (L'imposition en France des transferts internationaux de logiciels). Tax Planning International Review, mars 1992.
- Taxation in France of foreign companies owning real estate. Article écrit avec Mlle C. Benintendi. (L'imposition en France des sociétés étrangères détenant des biens immobiliers). Tax planning International Review, avril 1993.
- The Internet and French direct taxes. Article écrit avec Monsieur Frédéric Subra. (Le commerce électronique et la fiscalité directe française). Tax Planning International Review, novembre 1997.

- The application of French VAT in the framework of E-business transactions. Article écrit avec Monsieur Frédéric Subra. (L'application de la TVA française au commerce électronique). Tax planning E-commerce, octobre 1998.
- French direct tax regime : transfers and licences of software. Article écrit avec Monsieur Franck Le Mentec. (Régime de fiscalité directe en France des cessions et licences de logiciels). Tax Planning International Review, septembre 2004.
- ECJ's Manninen case : implications for France. Article écrit avec Monsieur Franck Le Mentec. (L'arrêt Manninen de la Cour de justice des Communautés européennes : implications en France). Tax Planning International Review, octobre 2004.
- Tax benefits of patents in manufacturing. Article écrit avec Monsieur Richard Juan. International Tax Review, avril 2011.

REDACTION D'ARTICLE JURIDIQUE EN FRANÇAIS, TRADUIT EN MANDARIN

- L'appréciation du risque de confusion en droit des marques : aspects de droit français et de droit européen : Shih Hsin Law Review, vol. 13, n° 2, juin 2020, p. 319-431. Article traduit en mandarin par le professeur YII-Der Su.

REDACTION D'ARTICLES JURIDIQUES ESSENTIELLEMENT INFORMATIFS (SELECTION)

- Responsabilité des communes : Documentation Communale (Ed. Berger Levraud), décembre 1975.
- Réunions et manifestations : Documentation Communale, décembre 1975.
- Remembrement agricole et rural : Documentation Communale, octobre 1976.
- Chroniques et articles fiscaux, dans les domaines de la fiscalité des professions libérales ainsi que de la fiscalité patrimoniale : revue bimensuelle Propos Utiles aux médecins, octobre 1980 – mai 1983, et de 1991 à 1996.
- Le régime fiscal des sociétés de capital risque : Revue Banque, mars 1986.
- Les non-résidents et l'impôt sur les valeurs mobilières (article écrit en collaboration avec Mlle A. Ory-Lavollée) : Option Finance, 23 janvier 1989.
- France : un événement fiscal, l'introduction de la transmission des factures par voie télématique : Revue de Droit de l'Informatique et des Télécoms, 1^{er} trimestre 1991.
- Fiscalité du patrimoine, comparaison avec les pays voisins : Les Petites Affiches, avril 1991.
- L'introduction de la facturation électronique sur le plan fiscal : Option Finance, 6 janvier 1992.
- Analyse de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 20 mai 1992, relatif à la déductibilité des dépenses de voyages d'agrément supportées par l'entreprise : Le Tout Lyon et Le Moniteur Judiciaire Réunis, 14-20 août 1992.
- La fiscalité des opérations de recherche-développement : Les Annonces de la Seine, 19 novembre 1992.
- Analyse de la décision de la Cour de Cassation du 17 décembre 1991, Affaire G.I.E. Ibesis, relative aux aspects fiscaux de la constitution d'un groupement d'intérêt économique au sein d'un groupe d'entreprises : Revue de Droit de l'Informatique et des Télécoms, deuxième trimestre 1992.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 23 novembre 1992 (n° 85305) sur le régime d'imposition des produits de concession de logiciels : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 1992.
- Commentaire de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy du 3 décembre 1992 (n° 91774) sur les règles d'assiette des plus-values à long terme : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 1993.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 mars 1993 (n° 83462) sur le régime d'imposition de la concession d'un nom patronymique : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mars 1993.
- L'imposition comme revenus ordinaires de certaines plus-values boursières des particuliers : Option Finance, 28 juin 1993.
- Commentaire de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy du 14 octobre 1993 (n° 92-103) sur le traitement fiscal à appliquer par le concessionnaire d'une licence de marque : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 1994.
- Commentaire de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris du 9 novembre 1993 (n° 92-555) sur le caractère d'immobilisation incorporelle des frais de recherche d'antériorité et de dépôt de marque : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mai 1994.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 août 1996 (n° 154488) sur le régime fiscal des redevances de licence de marque : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, octobre 1996.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 31 janvier 1997 (n° 158678) sur la distinction entre immobilisations et charges : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, avril 1997. – Transfert de savoir-faire fiscal, juin 1997.
- La difficile conciliation des principes d'égalité devant la loi et de sécurité juridique du contribuable : Procédures, 1997, n° 6.
- Shared service centers : implications et opportunités fiscales de la mise en place de centralisations de fonctions au sein des groupes de sociétés : Option Finance, 29 septembre et 6 octobre 1997.
- Internet et la fiscalité directe française : Option Finance, 8 décembre 1997.
- Article 209B et compatibilité avec les conventions fiscales internationales : MTF l'Agefi, avril 1998.
- L'Internet n'échappe pas à la TVA : Internet Marchand, juillet 1998.
- Les implications juridiques et fiscales de la centralisation des fonctions au sein des groupes de sociétés : Actes pratiques – Sociétés, juin 1998.
- Présentation synoptique de l'indemnisation des préjudices que peuvent subir les contribuables dans les relations avec l'administration fiscale : Procédures, 1999, n° 3.
- Téléchargement et pertes fiscales : Internet Marchand, septembre 1999.
- Le contrôle des factures téléchargées : Internet Marchand, octobre 1999.
- Etablissement stable et e-commerce : Internet Marchand, décembre 1999-janvier 2000.

- Le Conseil d'Etat précise les règles d'amortissement des fonds de commerce : Les Echos, 14 octobre 1999.
- Etablissement stable et commerce électronique : d'importantes précisions sont apportées par l'OCDE : Petites Affiches Lyonnaises, 15 janvier 2000.
- Quand Internet devient obligatoire : Internet Marchand, Mars 2000
- La déduction des sanctions pécuniaires pour atteinte au droit de la concurrence : Les Echos, 23 mars 2000.
- De la difficulté de taxer l'e-commerce : Internet Marchand, mai 2000.
- Le traitement fiscal de la publicité : Internet Marchand, décembre 2000 – janvier 2001.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 2000 (n° 181713) sur les effets fiscaux pour une entreprise du rachat d'un contrat précaire : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2000.
- L'OCDE précise la notion d'établissement stable dans le cadre de l'e-commerce : Les Echos, 30 janvier 2001.
- Consensus sur l'établissement stable : Internet Marchand, mars 2001.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 octobre 2000 (n° 180798) sur la prise en compte des charges salariales exceptionnelles dans l'évaluation des produits et travaux en cours : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mars 2001.
- La fiscalité des opérations de bourse en ligne : Internet Marchand, juin 2001.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 février 2001 (n° 189572) sur l'imposition des produits des opérations de bourse ou sur les marchés à terme réalisées à titre habituel par des particuliers : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2001.
- Taxation des paiements en ligne : Internet Marchand, septembre 2001.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 6 avril 2001 (n° 208672) sur le traitement fiscal des charges afférentes à des locaux donnés en location dans lesquels le contribuable exerce sa profession : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, octobre 2001.
- La fiscalité de l'affiliation des sites Web : Internet Marchand, novembre 2001.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 juillet 2001 (n° 215223) sur la nature de l'activité d'une société commerciale : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2001.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 septembre 2001 (n° 219825) sur les actes anormaux de gestion au sein des groupes de sociétés : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2001.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 octobre 2001 (n° 217228) sur la substitution de base légale par l'administration en procédure fiscale : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 2002.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 décembre 2001 (n° 221006) sur le contrôle du crédit d'impôt recherche : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, avril 2002.
- Fisc et saisie des disques durs : Internet Marchand, juin 2002.
- Commentaire de l'avis du Conseil d'Etat du 12 avril 2002 (n° 239693) sur la nature des intérêts de retard dus au Trésor public : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juin 2002.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 juillet 2002 (n° 219730) sur la notion d'activité professionnelle pour l'assujettissement à la taxe professionnelle : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2002.
- Traitement fiscal des dépenses liées aux sites internet : Stratégie Internet, novembre 2002.
- Régimes d'imposition des cessions et licences de brevets, d'inventions brevetables, de savoir-faire technique et de logiciels : Juris-Classeur Brevets, Fascicule 4995, novembre 2002.
- Quel avenir pour l'ISF ? : Option Finance, n° 723, 10 février 2003.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 23 octobre 2002 (n° 220 725) sur la déductibilité des frais engagés par l'ayant droit d'un peintre pour la conservation des œuvres : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, février 2003.
- TVA et services électroniques : Stratégie Internet, avril 2003.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 février 2003 (n° 232040) sur les opérations de bourse des particuliers : notion d'opérations effectuées « dans des conditions analogues à celles d'une activité exercée à titre professionnel » : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, avril 2003.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 mars 2003 (n° 221849) sur les plus-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé des entreprises : appréciation de la nature du bien indépendamment de l'activité : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juillet 2003.
- Création de logiciels et taxe professionnelle : Stratégie Internet, septembre 2003.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 avril 2003 (n° 231084) sur les effets d'un mandat de gestion au regard de la qualification d'opérations de bourse à titre individuel : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, octobre 2003.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 avril 2003 (n° 236066) sur la portée de la garantie du débat oral et contradictoire dans le contrôle du crédit d'impôt recherche : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, octobre 2003.
- Sanctions fiscales : leur modulation est-elle possible ? Le Tout Lyon et Le Moniteur Judiciaire Réunis, 4-10 octobre 2003.
- Siège social, siège réel et siège de direction en fiscalité française internationale : Droit des Sociétés, novembre 2003.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 juillet 2003 (n° 244999) sur l'application de la taxe professionnelle aux groupements d'intérêt économique : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2003.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 novembre 2003 (n° 241201) sur l'application de la procédure d'évaluation d'office en cas de redressement de certains revenus non commerciaux : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, février 2004.
- Les opportunités offertes par la société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR) : Stratégie Internet, avril 2004.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 décembre 2003 (n° 236174), sur la qualification de charges d'exploitation pour les frais d'extraction des couches stériles d'une carrière : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mai 2004.
- Le crédit d'impôt recherche, un dispositif d'incitation fiscale à l'intérêt renouvelé (article écrit en collaboration avec M. R. Juan) : Petites Affiches Lyonnaises, n° 696, 12-18 juin 2004.
- Crédit d'impôt recherche : enjeux et contraintes : Option Finance, n°800, 20 septembre 2004.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 avril 2004 (n°247436), sur les règles de rattachement des éléments d'actif au patrimoine professionnel des titulaires de bénéfices non commerciaux : Bulletin de Gestion fiscale des Entreprises, juillet 2004.
- Imposition réduite et logiciels : Stratégie Internet, octobre 2004.
- Le régime des jeunes entreprises innovantes (article écrit en collaboration avec MM. R. Juan et M. Courtadon) : Le Tout Lyon en Rhône-Alpes, décembre 2004.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 6 octobre 2004 (n°256092), sur les conditions de déduction des charges de double résidence des salariés : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2004.
- L'Europe et la fiscalité des entreprises : Droit des Sociétés, janvier 2005.

- Fiscalité des plus-values : inventaire des contrastes : Droit des Sociétés, février 2005.
- Cadre européen du crédit d'impôt recherche (article écrit en collaboration avec M. Franck Le Mentec) : Stratégie Internet, mars 2005.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 octobre 2004 (n° 255092) sur le caractère déductible des intérêts d'emprunt contracté par un expert comptable salarié pour acquérir des titres de la société où il exerce son activité : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, février 2005.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 février 2005 (n° 250920) sur le régime de preuve objective dans l'appréciation de l'éligibilité des dépenses au crédit d'impôt recherche : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juin 2005.
- Transmissions d'entreprises facilitées : pérennité assurée (article écrit en collaboration avec Mlle C. Mayot) : Lamy Optimisation Fiscale de l'Entreprise, 2005, n° 34.
- Crédit d'impôt recherche pour les dépenses de conception de logiciels : Stratégie Internet, juillet-août 2005.
- Commentaire de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 18 novembre 2004 (n° 03-6771) sur l'absence de qualification d'abus de droit pour des opérations de filialisation d'actifs et de cession subséquente des titres remis en contrepartie de l'apport : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2005.
- Fiscalité de la recherche et de la propriété industrielle : pour une simplification des régimes existants : Droit des Sociétés, octobre 2005.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 juin 2005 (n° 253284) sur le régime de preuve dans l'envoi d'une déclaration en pli recommandé par le contribuable : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2005.
- Réforme de la taxe professionnelle : il faut attendre : Droit des Sociétés, février 2006.
- Le crédit d'impôt recherche est rendu plus attractif : Stratégie Internet, mars 2006.
- Commentaire des arrêts du Conseil d'Etat du 14 octobre 2005 (n° 260511 et 260486) sur l'amortissement des droits incorporels permettant la commercialisation de spécialités pharmaceutiques : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 2006.
- Le contrôle du crédit d'impôt recherche : Stratégie Internet, mai 2006.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 7 avril 2006 (n° 270443) sur la détermination de la plus-value de cession de valeurs mobilières acquises à titre gratuit : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2006.
- Gestion fiscale de la recherche-développement et de la propriété industrielle, EFE, 2006.

- La reconnaissance limitée des groupes par le droit fiscal français : Droit des Sociétés, novembre 2006.
- Le champ d'application du crédit d'impôt recherche en matière de logiciels : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2006.
- Les dépenses fiscales en faveur des entreprises : Droit des Sociétés, février 2007.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 7 février 2007 (n° 287949) sur le champ d'application de la réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés au titre de dons à des œuvres ou à des organismes d'intérêt général : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, avril 2007.
- Convient-il de baisser ou de moduler le taux de l'impôt sur les sociétés ? : Droit des Sociétés, juillet 2007.
- Droit de reprise de l'administration : délai de droit commun, exceptions à celui-ci et exceptions aux exceptions : Procédures, octobre 2007.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 mai 2007 (n° 297280) sur le mode de détermination des dépenses de personnel éligibles au crédit d'impôt recherche : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2007.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 6 avril 2007 (n° 269402) sur la portée de la motivation des pénalités : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2007.
- Crédit d'impôt recherche : la France en tête des pays de l'OCDE ? (article écrit en collaboration avec Mlle C. Mayot) : Lexbase 14 février 2008, n° L 5488 H3 N.
- Recommandations de l'OCDE en matière fiscale : Droit des Sociétés, février 2008.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 juillet 2007 (n° 292550) sur le régime d'imposition des époux, commun ou distinct : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2007.
- L'éligibilité au crédit d'impôt recherche de dépenses donnant lieu à refacturation : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, juin 2008.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 décembre 2007 (n° 284899) sur les conditions d'amortissement d'une marque acquise : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juin 2008.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 décembre 2007 (n° 284629) sur les conditions de déduction du résultat imposable d'une entreprise des cotisations versées par cette dernière dans le cadre d'un contrat collectif de retraite et de prévoyance : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juillet 2008.
- Les limites de la créativité fiscale : Droit des Sociétés, août-septembre 2008.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 mai 2008 (n° 288101) sur la dévolution de la charge de la preuve pour l'appréciation du caractère déductible de facturations de services : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2008.
- Commentaire des arrêts du Conseil d'Etat du 30 juin 2008 (n° 274480 et n° 307163) sur la non-déductibilité des revenus de capitaux mobiliers d'intérêts d'emprunt contracté pour acquérir des droits sociaux : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2008.
- L'assiette commune et consolidée de l'impôt sur les sociétés au niveau européen n'est-elle réellement pas une priorité ? : Droit des Sociétés, février 2009.
- La réforme de la procédure de répression des abus de droit : Procédures, février 2009.
- Commentaire des arrêts du Conseil d'Etat du 3 septembre 2008 (n° 300420, 300421 et 300422) sur le régime d'imposition du produit de la cession d'une marque ou d'un nom commercial par un particulier : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2008.
- ISF investi dans les PME : un premier bilan : Droit des Sociétés, août-septembre 2009.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 février 2009 (n° 298108) sur la non-conformité au droit communautaire de l'application de la retenue à la source, prévue par l'article 119 bis, 2 du CGI, au versement de dividendes par des sociétés françaises à des fonds de pension néerlandais : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juillet 2009.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 mai 2009 (n° 298037) sur l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'un groupement d'intérêt économique qui ne fonctionne pas dans les conditions prévues par l'ordonnance du 23 septembre 1967 : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2009.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} juillet 2009 (n° 296842) relatif à la détermination du plafond des recettes accessoires, commerciales et non commerciales, d'un groupement agricole d'exploitation en commun, conditionnant le principe de transparence fiscale de celui-ci : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2009.
- Régime des sociétés mères et filiales et abus de droit fiscal : Actes Pratiques et Ingénierie Sociétaire 2010, n° 109.
- La suppression de la taxe professionnelle et l'instauration de la contribution économique territoriale : une réforme attendue : Droit des Sociétés, février 2010.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 31 juillet 2009 (n° 298973) sur le rejet de demande de décharge de solidarité dans le paiement de l'impôt en cas d'organisation d'insolvabilité : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 2010.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 octobre 2009 (n° 308494) sur les conditions d'immobilisation des droits attachés à une licence d'exploitation : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mars 2010.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 décembre 2009 (n° 305449) sur le traitement fiscal des frais de défense de marques : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juillet 2010.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 février 2010 (n° 311953) sur les facteurs qui caractérisent la propriété d'un fonds de commerce : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2010.
- Brevetabilité d'une invention et éligibilité au crédit d'impôt recherche des travaux menés pour la découverte de celle-ci : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, octobre 2010.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 mai 2010 (n° 308430) sur la participation de l'interlocuteur départemental à la séance de la commission départementale des impôts et le respect de la garantie tenant à la possibilité ultérieure ouverte au contribuable de le saisir : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, octobre 2010.
- L'imposition des entreprises françaises dans une économie mondialisée : Droit des Sociétés, octobre 2010.
- Aménagements apportés par la loi de finances pour 2011 à la fiscalité directe des brevets et au régime du crédit d'impôt recherche : Revue de Droit Fiscal 2011, n° 1, comm. 27 et 30.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 juin 2010 (n° 312377) sur la distinction à opérer entre dépenses de fonctionnement dans le domaine de la recherche-développement et frais d'acquisition d'immobilisations : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2010.
- Faut-il réformer le régime fiscal des sociétés de personnes? : Droit des Sociétés, février 2011.
- Apport-cession et donation-cession : Option Finance, La Lettre Gestion de Patrimoine, 14 mars 2011.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 septembre 2010 (n° 313576) fixant le principe de non-éligibilité au crédit d'impôt recherche des dotations aux amortissements d'immobilisations données en location-gérance à une entreprise pour y mener des opérations de recherche : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 2011.
- Commentaire des arrêts du Conseil d'Etat des 3 et 11 février 2011 (n° 329839 et 314950) relatifs aux situations dans lesquelles le report d'imposition de la plus-value d'apport de titres à une société peut être écarté sur le fondement de la procédure de répression des abus de droit : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mai 2011.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 mars 2011 (n° 334895) sur la possibilité pour le contribuable ayant fait l'objet d'une procédure de taxation d'office de justifier, au contentieux, de l'origine de revenus : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, septembre 2011.
- Les entreprises peuvent-elles bénéficier du régime du crédit d'impôt recherche à titre rétroactif ? : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, septembre 2011.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 avril 2011 (n° 320551) sur la communication par l'administration au contribuable des documents obtenus par cette dernière dans le cadre de son droit de communication et qu'elle a utilisés pour fonder le redressement : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, novembre 2011.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 2011 (n° 319240) sur l'imposition de la rémunération des prestations réalisées en France par un sportif, lorsqu'elle a été perçue par une personne morale intermédiaire de droit étranger : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2011.
- Eviter une fiscalité dissuasive pour les associés de sociétés : Droit des Sociétés, février 2012.
- Le projet de taxe de 3 % sur les dividendes : La Semaine Juridique, E, 2012, 427.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 décembre 2011 (n° 342566), sur l'option des sociétés de personnes pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mai 2012.
- Commentaire des décisions des 31 janvier (n° 11-13.097) et 21 février 2012 (n° 11-15.162) de la chambre commerciale de la Cour de cassation, sur l'illicéité de la preuve et l'irrecevabilité de documents volés : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, juillet 2012.
- Le champ des dépenses de personnel incluses dans l'assiette du crédit d'impôt recherche : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, octobre 2012.
- Fiscalité de la licence de brevet ou de marque : le risque, pour le concessionnaire, de qualification d'immobilisation incorporelle : Propriété Industrielle, mars 2013.
- « Sanctuarisation » du crédit d'impôt recherche : quelle approche au niveau de la jurisprudence, ainsi qu'à celui des modalités de contrôle ? : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, avril 2013.
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 décembre 2012 (n° 347607) sur l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une société civile donnant en location des locaux meublés : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, mai 2013.

- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 avril 2013 (n° 350709) sur le caractère lucratif d'un groupement européen d'intérêt économique, entraînant son assujettissement à la taxe professionnelle : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, octobre 2013.
 - Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin 2013 (n° 346987) portant sur l'opposabilité dans la procédure fiscale d'une prise de position de l'administration sur une situation de fait : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, décembre 2013.
 - Commentaire de la décision du Conseil constitutionnel du 20 septembre 2013 (n° 2013-340) sur le régime d'imposition des indemnités versées à l'occasion de la rupture d'un contrat de travail : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, janvier 2014.
 - Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 23 décembre 2013 (n° 350075) sur les effets de la renonciation à recettes pour les titulaires de bénéfices non commerciaux : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, février 2014.
 - Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 24 janvier 2014 (n° 352949) sur le régime d'imposition des indemnités de rupture du contrat de travail en cas de démission volontaire : Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, avril 2014.
- Au sujet de la rétroactivité de la loi fiscale : Droit des Sociétés, février 2015.
- Crédit d'impôt recherche : précisions jurisprudentielles concernant, d'une part la règle de rattachement des opérations, d'autre part l'articulation entre donneur d'ordre et sous-traitant dans la prise en compte des travaux effectués par ce dernier : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, juillet 2015.
- Régime d'imposition de distributions reçues de sociétés filiales : un aménagement législatif rendu nécessaire par la jurisprudence communautaire : Droit des Sociétés, février 2016.
- Crédit d'impôt recherche : reconnaissance du caractère éligible des dépenses de l'entreprise : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, février 2016.
- Rapprochements de groupes de sociétés et transferts de sièges sociaux vers des Etats étrangers : Droit des Sociétés, septembre 2016.
- Assiette du crédit d'impôt recherche : peut-on prendre en compte les dotations aux amortissements attachés à des licences de brevets ou de certificats d'obtention végétale ? : Bulletin du Crédit d'Impôt Recherche, septembre 2016.
- Droit de l'Union européenne et contentieux fiscaux : Droit des Sociétés, février 2017.
- Une évolution importante de la fiscalité du patrimoine investi en titres de sociétés : Droit des Sociétés, novembre 2017.

-Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués : le juge de l'impôt et le législateur national : Droit des Sociétés, février 2018.

- Une évolution annoncée de la fiscalité des entreprises : le « régime fiscal des brevets » : Droit des Sociétés, octobre 2018.
- Le champ de la procédure de répression des abus de droit est étendu par le législateur : Droit des Sociétés, février 2019.
- Deux rapports publics récents sur les conventions fiscales internationales reflètent les divergences d'intérêts des Etats en matière d'imposition : Droit des Sociétés, novembre 2019.
- Au sujet de la domiciliation fiscale en France des dirigeants de grandes entreprises françaises : Droit des Sociétés, janvier 2020.
- Quelles réformes peut-on envisager concernant les impôts de production ? : Droit des Sociétés, novembre 2020.
- Propositions de la Commission européenne en matière de fiscalité des entreprises : Droit des Sociétés, octobre 2021.
- Réforme en cours du système fiscal international : Droit des Sociétés, juin 2022.
- Les dépenses fiscales en faveur des entreprises : continuité d'une spécificité de l'économie française : Droit des Sociétés, avril 2023.
- Groupes de sociétés – L'harmonisation des législations des Etats européens relatives à l'imposition des bénéfices des entreprises : quelles évolutions ? : Droit des Sociétés, septembre 2023.
- Litiges relatifs à la détermination du résultat imposable et de la charge d'impôt de l'entreprise : quelle charge de la preuve ? : Droit des Sociétés, mai 2024.
- Le concept de gestion commerciale normale, limite majeure à la liberté de gestion des entreprises : Droit des Sociétés, septembre 2025.

CONFERENCES ET SEMINAIRES JURIDIQUES

- Exposé sur la fiscalité des entreprises en France, dans le cadre du séminaire de fiscalité internationale organisé par Coopers & Lybrand pour les entreprises américaines

ayant des implantations à l'étranger. Exposé présenté en langue anglaise, octobre 1984, New-York.

- Exposé sur l'implantation de filiales à l'étranger, en tant que rapporteur de la commission fiscale (journée d'études organisée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon), janvier 1986, Lyon.
- Exposés sur le régime fiscal des inventions de salariés, dans le cadre du séminaire sur les créations de contractants organisé par la Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise , en 1986, 1988, 1989, 1991 et 1992, Paris.
- Animation du séminaire sur la fiscalité de la propriété industrielle, organisé par la Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise, en 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1992, 1993, 1994 , 1997 et 1999, Paris.
- Exposé sur la fiscalité des marques, dans le cadre des rencontres Novamark, janvier 1987, Paris.
- Exposé sur les aspects fiscaux des freins à la valorisation de l'information, dans le cadre des journées organisées par le Centre du Droit de l'Entreprise, juin 1987, Montpellier.
- Exposé sur les aspects juridiques et fiscaux d'une implantation à l'étranger pour une P.M.E., dans le cadre d'une conférence organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, décembre 1987, Lyon.
- Exposé sur les freins fiscaux aux regroupements d'entreprises européennes, dans le cadre d'une conférence organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, mai 1988, Lyon.
- Exposé dans le cadre des Sixièmes Entretiens Juridiques organisés par l'Université Lyon III, sur l'imposition du patrimoine, septembre 1988.
- Exposé sur la fiscalité et l'Europe, devant les membres du Club Rotary (Lyon), octobre 1988.
- Exposé dans le cadre du Colloque organisé par l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon sur la consolidation comptable, novembre 1988, Lyon. Exposé présenté : Les implications stratégiques de la fiscalité de groupe.
- Exposé dans le cadre des conférences organisée par Coopers & Lybrand, Delaye-Ripault et Banque Indosuez sur les options de taux, de devises et d'actions, novembre 1988, Paris, Exposé présenté : Le régime fiscal des options.
- Exposé devant les membres du Groupement des Industries Lyonnaises (GIL), sur la loi de finances pour 1989, janvier 1989, Lyon.

- Exposé sur les aspects fiscaux de la « defeasance », dans le cadre du colloque organisé sur la « defeasance » par le Comité Interprofessionnel de recherches en Droit Bancaire de la Faculté de Droit de l'Université Lyon III, janvier 1989.
- Exposé sur les aspects juridiques et fiscaux des nouveaux modes de rémunération des cadres, devant les membres du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) de Cognac, mars 1989.
- Conférence sur les aspects fiscaux des régimes de retraite et de prévoyance, au sein du Centre Régional de Formation de la Profession Comptable (Lyon), juin 1989.
- Exposé dans le cadre des Septièmes Entretiens Juridiques organisés par l'Université Lyon III, sur la fiscalité des nouveaux modes de rémunération des cadres, septembre 1989.
- Exposé dans le cadre du colloque organisé par E.F.E. sous la présidence de M. Aicardi sur l'optimisation fiscale et l'abus de droit, octobre 1989, Paris. Exposé présenté : Les zones d'incertitude.
- Exposé dans le cadre des Huitièmes Entretiens Juridiques organisés par l'Université de Lyon III, sur le régime de l'intégration fiscale (fiscalité des groupes d'entreprises), septembre 1990.
- Exposé dans le cadre du Colloque organisé par l'A.N.V.A.R. sur les mécanismes financiers pour l'innovation, novembre 1990, Paris. Exposé présenté : Le crédit d'impôt recherche.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Institute for International Research sur l'optimisation fiscale bancaire, mars 1991, Paris. Exposé présenté : La fiscalité des organismes de placement collectif en Europe.
- Exposé dans le cadre de la Conférence organisée par Institute for International Research sur l'optimisation de la gestion des transferts de technologie, novembre 1991, Paris. Exposé présenté : Les méthodes de valorisation des inventions.
- Exposé dans le cadre de « Law & Tax Forum » organisé par E.F.E., décembre 1991, Paris. Exposé présenté : La fiscalité de la propriété industrielle.
- Exposé dans le cadre de la conférence fiscale organisée par Institute for International Research, sur la gestion des prix de transfert intragroupe, avril 1992, Paris.
- Exposé dans le cadre du colloque organisé par la Société Française de Droit Fiscal, octobre 1992, Grenoble, sur les aspects fiscaux de la recherche et de la propriété industrielle.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Institute for International Research sur la dématérialisation des transmissions de factures, novembre 1992, Paris. Exposé présenté : Le cadre légal.

- Exposé auprès des membres de l'Institut Français des Experts Comptables et de l'Union Nationale des Commissaires aux comptes, sur la loi de finances pour 1993, janvier 1993, Lyon.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur les provisions des entreprises, avril 1993, Paris. Exposé présenté : Les provisions sur immobilisations.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur les aspects juridiques des échanges de données informatisées, mai 1993, Paris. Exposé présenté : Les contraintes fiscales liées aux E.D.I.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur la gestion des marques et brevets, juin 1993, Paris. Exposé présenté : L'audit juridique et fiscal de la gestion des marques et brevets.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Forum du Droit et des Affaires sur les aspects juridiques et fiscaux de la marque, octobre 1993, Paris. Exposé présenté : Les aspects fiscaux de la valorisation des marques.
- Exposé sur les développements de la fiscalité de la propriété industrielle, dans le cadre des Journées Brevets organisées par l'A.S.P.I., novembre 1993, Lyon.
- Exposé sur la fiscalité des logiciels, dans le cadre du séminaire organisé par Sciences Po Rhône-Alpes sur les contrats informatiques, février 1994, Grenoble. Exposé présenté : La fiscalité des contrats informatiques.
- Animation du séminaire sur l'harmonisation fiscale européenne, organisé par l'Institut Jean Monnet, février 1994, Lyon.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Forum du Droit et des Affaires sur la gestion de la marque, mars 1994, Paris. Exposé présenté : La gestion fiscale de la marque.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur la sécurité des E.D.I., mai 1994, Paris. Exposé présenté : La fiscalité des E.D.I.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Forum du Droit et des Affaires sur le contrôle fiscal, juin 1994, Paris, Exposé présenté : L'opposabilité à l'administration fiscale de sa propre doctrine.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur la gestion comptable et fiscale des immobilisations, stocks et frais généraux, novembre 1994, Paris. Exposé présenté : Droits d'exclusivité : quand faut-il les immobiliser ?
- Animation au sein du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats de Lyon d'un séminaire de spécialisation sur le contentieux fiscal, mars-avril 1995.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur la fiscalité de la recherche, juin 1995, Paris. Exposés présentés : le traitement fiscal des différents

types de dépenses de recherche ; les critères d'immobilisation des redevances de licence de droits de propriété industrielle et l'incidence sur la valorisation des stocks.

- Participation à l'animation de la conférence organisée par le Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats de Lyon, sur la déontologie des professions juridiques, décembre 1995, Lyon.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par E.F.E. sur les accords de transfert de technologie, octobre 1996, Paris. Exposé présenté : contrats de transfert de technologie et fiscalité.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par la Société Générale sur la stratégie de valorisation du patrimoine professionnel, novembre 1996, Lyon. Exposé présenté : Préparation de la transmission dans ses aspects juridiques et fiscaux.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association Française des Practiciens du Droit des Marques et Modèles, juin 1997, Paris. Exposé présenté : spécificités du droit fiscal en matière de marques.
- Exposé dans le cadre des conférences organisées par les Echos et la compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle, sur brevets, marques et mondialisation, septembre 1997 et septembre 1999, Paris. Exposés présentés : les aspects fiscaux de la valorisation des brevets ; la fiscalité des inventions.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Coopers & Lybrand sur le Net commerce, octobre 1997, Paris. Exposé présenté : la taxation des échanges.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées sur le Net commerce, mai 1998, Toulouse. Exposé présenté : les aspects de fiscalité.
- Animation au sein du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats de Lyon du module de droit fiscal international, en 1996 et pour chacune des années suivantes.
- Exposé dans le cadre des Douzièmes Entretiens Juridiques organisés par l'Université Lyon III, sur les règles fiscales nationales et internationales applicables aux opérations commerciales via Internet, octobre 1998.
- Exposés dans le cadre des journées de formation organisées par Francis Lefebvre Formation les 14 janvier 1999 à Paris et 19 janvier 1999 à Lyon, sur l'arrêté des comptes des entreprises. Interventions sur la détermination du résultat fiscal.
- Exposés dans le cadre de la journée d'arrêté des comptes des entreprises organisée par Les Echos Conférences les 10 novembre 1999, 14 novembre 2000 et 13 novembre 2001 à Paris. Interventions sur les changements législatifs et jurisprudentiels intervenus en matière de fiscalité directe des entreprises.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par la Chambre de Commerce franco-américaine le 18 janvier 2000 à Paris, sur les aspects juridiques et fiscaux du

commerce électronique. Exposé présenté : comment les transactions internationales sont-elles traitées au plan fiscal ?

- Exposé dans le cadre du colloque organisé le 24 mars 2000 par le Centre d'études européennes de la Faculté de Droit de l'Université Lyon III, sur les effets des jugements nationaux dans les autres Etats Membres de l'Union européenne. Exposé présenté: les effets des jugements en matière fiscale. Co-responsable scientifique du colloque, avec M. C. Philip.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par Les Echos Conférences à Paris le 12 octobre 2000, sur le panorama des redressements fiscaux. Exposés présentés : difficultés de la gestion des créances détenues sur des sociétés de personnes ; cessions d'immobilisations intra-groupe.
- Exposé au Centre d'Arbitrage et de Médiation Rhône-Alpes (CARA) le 22 avril 2001, sur Fiscalité et arbitrage.
 - Exposé dans le cadre de la conférence organisée par Les Echos Conférences à Paris le 13 juin 2001, sur le panorama des redressements fiscaux. Exposé présenté : La modulation des sanctions fiscales par le juge.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par EFE sur le crédit d'impôt recherche, 5 février 2002, Paris. Exposé présenté : La détermination du crédit d'impôt recherche.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences à Paris le 13 juin 2002, sur le panorama des redressements fiscaux. Exposés présentés : l'évolution des redressements nationaux ; les redressements dans le cadre de l'intégration fiscale ; la charge de la preuve.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et la Revue de Droit fiscal le 17 juin 2003 à Paris, sur le panorama des redressements fiscaux. Exposés présentés : les redressements relatifs à la recherche-développement et aux logiciels ; les litiges en matière d'I.S.F. Organisateur de la conférence. Rédaction du compte-rendu de la conférence, avec M. Franck Le Mentec (Droit Fiscal 2003, n° 38 et 39).
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par l'Institut de Formation des Industries de santé (IFIS) le 28 janvier 2004 à Paris, sur l'actualité fiscale de l'année 2003. Exposés présentés : la réforme du crédit d'impôt recherche ; les évolutions législatives en matière de procédure fiscale.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et la revue de Droit fiscal le 22 juin 2004 à Paris, sur le Panorama des redressements fiscaux. Exposés présentés : les redressements relatifs au crédit d'impôt recherche ; l'assistance internationale entre les administrations fiscales, en matière d'assiette et de recouvrement de l'impôt. Organisateur de la conférence. Rédaction du compte-rendu de la conférence, avec MM. Richard Juan et Franck Le Mentec (Droit Fiscal 2004, n° 39 et 40).

- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par EFE le 14 octobre 2004 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposé présenté : l'utilisation du crédit d'impôt.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 8 mars 2005 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposés présentés : l'évolution de la législation ; le contrôle du crédit d'impôt recherche.
- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et la Revue de Droit fiscal le 21 juin 2005 à Paris, sur le Panorama des redressements fiscaux. Exposés présentés : les redressements relatifs au crédit d'impôt recherche, aux Licences de droits de propriété industrielle ainsi qu'aux opérations de location-gérance de fonds de commerce et d'apport-cession de titres. Organisation de la conférence. Rédaction du compte-rendu de la conférence avec MM. Richard Juan et Bastien Mallet (Droit Fiscal 2005, n° 43).
- Exposé dans le de la conférence organisée par l'Académie des Sciences et par l'Académie des Sciences morales et politiques le 10 mars 2005 à Paris, sur les contrats d'exploitation des droits de brevets d'invention. Exposé présenté : le droit fiscal.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par le Centre Paul Roubier et la Faculté de Droit de l'Université Jean-Moulin-Lyon III le 25 mai 2005 à Lyon, sur la valeur des droits de propriété industrielle. Exposé présenté : le point de vue du fiscaliste.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par EFE le 29 septembre 2005 à Paris, sur l'ISF et les impôts liés à la restructuration du patrimoine. Exposé présenté avec M. le doyen Bernard Hatoux : l'ISF face à la Constitution et à la Convention EDH.
- Participation au colloque organisé par la Faculté de droit de l'Université Jean-Moulin-Lyon III le 4 novembre 2005 à Lyon, sur l'enseignement du droit. Intervention, dans le cadre d'une table ronde, sur l'« état des lieux ».
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par la Commission de la propriété intellectuelle de l'Ordre des avocats du barreau de Lyon le 1er décembre 2005, sur les contrats de propriété intellectuelle. Exposé présenté : la fiscalité des inventions de salariés.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par EFE le 2 février 2006, sur la fiscalité de l'innovation et les incitations fiscales à la recherche. Exposé présenté : la fiscalité de la recherche-développement et de l'exploitation des brevets et du savoir-faire technique.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 7 mars 2006 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposé présenté : le contrôle et la procédure contentieuse.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Institut de la Formation des Industries de Santé le 9 mars 2006 à Paris, sur l'actualité fiscale de l'année 2005. Exposé présenté : la fiscalité de la recherche.

- Exposés dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et la Revue de Droit fiscal le 22 juin 2006 à Paris, sur le Panorama des redressements fiscaux. Exposé présenté : changements d'activité de sociétés et perte du droit d'utilisation des déficits ; trusts et assujettissement à l'impôt sur les sociétés. Rédaction du compte-rendu de la conférence avec MM. Richard Juan et Bastien Mallet (Droit Fiscal 2006, n° 46).
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par le Centre d'Etudes de Finances publiques et Fiscalité de l'Université Jean-Moulin-Lyon III le 13 octobre 2006 à Lyon, sur le contrôle fiscal et la fraude fiscale. Exposé : le rôle et le fonctionnement de la commission des infractions fiscales ; les éléments constitutifs du délit de fraude fiscale ; l'indépendance des procédures pénale et fiscale.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Université Paris-Dauphine le 15 novembre 2006 à Paris, sur l'attractivité fiscale de la France. Exposé présenté : la fiscalité de la recherche-développement et de l'exploitation indirecte des droits de propriété intellectuelle.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 16 janvier 2007 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposé présenté : le crédit d'impôt recherche dans les opérations internationales.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et la Revue de Droit fiscal le 21 juin 2007 à Paris, sur le Panorama des redressements fiscaux. Exposé présenté : les redressements afférents à des opérations portant sur des droits de propriété industrielle. Rédaction du compte-rendu de la conférence avec MM. Richard Juan et Bastien Mallet (Droit Fiscal 2007, n° 43).
- Exposés dans le cadre du colloque organisé par LexisNexis le 20 septembre 2007 à Paris, sur les Droits et garanties du contribuable – Evolutions et perspectives 20 ans après le rapport Aicardi. Exposés présentés : la substitution de base légale dans la procédure contentieuse ; la communication par l'administration au contribuable des informations obtenues de tiers et utilisées pour établir un redressement.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 15 février 2008 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposé présenté : la réforme du crédit d'impôt recherche (assiette du crédit d'impôt ; procédure de contrôle).
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et la Revue de Droit fiscal le 19 juin 2008 à Paris, sur le Panorama des redressements fiscaux. Exposé présenté : changement d'activité et perte des déficits reportables des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- Présidence de séance dans le cadre de la conférence organisée par le Centre d'Etudes et de Recherches en Finances publiques et Fiscalité ainsi que par le Centre de Droit

pénal de l'Université Jean-Moulin Lyon III le 31 octobre 2008 à Lyon, sur la responsabilité fiscale et pénale du dirigeant d'entreprise. Présidence de la séance sur le cumul des responsabilités.

- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par LexisNexis le 20 novembre 2008 à Paris, sur la Propriété industrielle. Exposé présenté : l'actualité législative et jurisprudentielle dans le domaine de la fiscalité de la propriété industrielle.
- Exposé dans le cadre de la conférence Carrefour du droit, organisée par LexisNexis le 3 décembre 2008 à Paris. Exposé présenté : l'actualité de la fiscalité des structures d'entreprises.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par le Centre d'Etudes et de Recherches en Finances publiques et Fiscalité de l'Université Jean-Moulin Lyon III le 30 janvier 2009 à Lyon sur l'actualité législative en matière fiscale. Exposés présentés : la réforme de la procédure de répression des abus de droit ; la fiscalité des entreprises.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 3 février 2009 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposé présenté : l'évolution des règles de procédure-rescrits et contrôle.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par le Centre de Théorie juridique de l'Université Jean-Moulin – Lyon III le 23 avril 2009 à Lyon, sur la fiducie. Exposé présenté : quelle neutralité fiscale pour la fiducie ?
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 16 février 2010 à Paris, sur le crédit d'impôt recherche. Exposé présenté : les règles de prescription, et le dispositif du contrôle sur demande.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par les Echos Conférences et les éditions Lefebvre le 17 juin 2010 à Paris, sur le Panorama des redressements fiscaux. Exposé présenté : redressements concernant la fiscalité des dirigeants et la fiscalité du patrimoine.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée par l'Association nationale des Directeurs financiers et de Contrôle de gestion le 18 janvier 2011 à Paris, sur la fiscalité de l'innovation. Exposé présenté : les aménagements apportés à la fiscalité des brevets par la loi de finances pour 2011.
- Exposé dans le cadre du colloque organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP) de l'Université Montpellier I le 18 février 2011 à Montpellier, sur le droit constitutionnel des affaires. Exposé présenté : les moyens du droit constitutionnel des affaires – la fiscalité commerciale.
- Intervention dans le cadre de TV DMA le 24 juin 2011, sur le thème de la question prioritaire de constitutionnalité en matière fiscale.

- Exposé dans le cadre du colloque organisé par le Centre Michel de l'Hospital de l'Université d'Auvergne le 21 mars 2012 à Clermont-Ferrand, sur Réformer la fiscalité des entreprises : Pourquoi ? Comment ? Exposé présenté : la loi de finances pour 2012 et la quatrième loi de finances pour 2011.
- Exposé dans le cadre du 5th Swiss Symposium on International Tax Law organisé par the Swiss Institute of Comparative Law et l'Université de Lausanne le 12 novembre 2012 à Lausanne. Exposé présenté : Tax incentives for research and development in France.
- Animation du séminaire organisé le 27 mars 2013 à Paris par LexisNexis Formation, sur le thème de l'actualité législative et jurisprudentielle de la fiscalité des brevets et des marques.
- Exposé dans le cadre du colloque organisé le 24 mai 2013 par l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne sur La compétitivité du système fiscal français et l'entreprise. Exposé présenté : La fiscalité, un instrument de soutien aux entreprises.
- Présidence, dans le cadre du colloque organisé les 18 et 19 juin 2013 par l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Bénin sur La réforme de l'Etat au Bénin : état de la réforme, du panel sur La réforme des finances publiques béninoises en débat.
- Direction de la préparation du colloque organisé le 22 novembre 2013 à Lyon par l'Equipe de droit Public de Lyon (EDPL) et le Centre d'Etudes et de Recherches Financières et Fiscales (CERFF) sur Les délocalisations. Exposé présenté : Délocalisations, la contrainte fiscale.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée le 12 décembre 2013 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon sur Les prix de transfert dans les transactions intra-groupe transfrontalières. Exposé présenté : Dispositifs législatifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale ; Modes de règlement des situations de double imposition.
- Participation à l'animation des conférences d'actualité fiscale patrimoniale, organisées par le Conseil supérieur du notariat à Paris, Lyon, Strasbourg et Toulouse en février 2014.
- Conférence le 4 mars 2014 à l'Université d'El Tarf (Algérie) sur le droit fiscal français.
- Exposé dans le cadre de la conférence organisée le 20 mars 2014 à Lyon par l'Association Française des Juristes d'Entreprise sur Fiscalité et économie de l'entreprise. Exposé présenté : Evolutions législatives dans le domaine de la fiscalité de l'entreprise.
- Intervention dans le cadre de la Faculté de Droit Virtuelle de l'Université Jean Moulin (Lyon 3), le 17 avril 2014, pour présenter la loi du 6 décembre 2013 de lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière.

- Colloque sur Le patrimoine, organisé les 6 et 7 février 2015 à Phnom-Penh par l'Université Royale de Droit et des Sciences-Economiques. Exposé présenté : La fiscalité de l'entreprise.
- Conférence avec M. Olivier Fouquet le 13 mars 2015 à l'Université Jean Moulin (Lyon 3) sur le sujet : Les progrès de la sécurité fiscale risquent-ils d'affaiblir la lutte contre la fraude fiscale ?
- Conférence Fiscalité de la propriété intellectuelle, dans le cadre de l'Association Internationale pour la Protection de la Propriété Industrielle, le 19 mai 2015 à Lyon.
- Présentation de l'actualité fiscale, législative et jurisprudentielle, dans le cadre de la réunion de formation organisée par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) pour les professionnels du droit le 14 janvier 2016.
- Formation sur la fiscalité de la propriété industrielle, organisée par le Centre Paul Roubier, Ecully, 10 mars 2016.
- Colloque Libre prestation de services et détachement de travailleurs au sein de l'Union européenne, organisé le 16 juin 2016 à Lyon par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin (Lyon 3). Exposé présenté : Le risque de redressement fiscal.
- Séminaire organisé à l'Université de Nice – Sophia Antipolis le 15 novembre 2016 dans le cadre des travaux de recherche IFITIS (Full Movement beyond Control and the Law) menés sous l'égide de l'Institut Universitaire de France. Exposé présenté : Fraude et évasion fiscales.
- Présentation de l'actualité fiscale, législative et jurisprudentielle, dans le cadre de la réunion de formation organisée par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) pour les professionnels du droit le 12 janvier 2017.
- Formation sur la fiscalité de la propriété industrielle, organisée par le Centre Paul Roubier, Ecully, 16 mars 2017.
- Conférence La fiducie en pratique : des atouts méconnus mais bien réels, organisée le 20 mars 2017 à Lyon par le Centre de droit de l'entreprise de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) et Lyon Place financière et tertiaire. Exposé présenté : La fiscalité de la fiducie, une chance ou un repoussoir ?
- Conférence internationale organisée les 3 et 4 avril 2017 par l'Institut universitaire d'Abidjan et l'Université Jean Moulin (Lyon 3) à Abidjan, sur La fiscalité des entreprises. Exposé présenté : La politique du contrôle fiscal, tendances et évolutions.
- Présentation de L'actualité fiscale, législative et jurisprudentielle, dans le cadre de la réunion de formation organisée par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) pour les professionnels du droit le 11 janvier 2018.
- Intervention sur La jurisprudence fiscale, dans le cadre des rencontres Conseil d'Etat - facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix-en-Provence le 9 mars 2018 à Lyon.

- Conférence organisée le 9 avril 2018 par l'association des étudiants du master recherche Droit des affaires approfondi de l'Université Lyon 3, sur La nature juridique du bitcoin. Exposé présenté : Les crypto-monnaies, une fiscalité incertaine.
- Colloque organisé les 4 et 5 octobre 2018 à Cotonou par la Direction générale des impôts ainsi que la Direction générale des douanes du Bénin et l'Université d'Abomey-Calavi, sur Les recettes publiques en débat. Présidence du panel sur Le management des administrations fiscales.
- Conférence organisée le 13 novembre 2018 par la Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion du Mans sur L'actualité des garanties offertes au contribuable. Exposé présenté : La présomption irréfragable et la preuve contraire dans la jurisprudence fiscale.
- Conférence organisée le 23 janvier 2019 par le Laboratoire Droit, religion, entreprise et société de l'Université de Strasbourg sur Actualité fiscale : étude des lois de finances. Exposé présenté : Réforme du régime d'imposition des produits de la propriété industrielle.
- Conférence organisée le 3 mai 2019 par le Department of Law de Hsuan Chuang University à Hsinchu (Taïwan) sur Tax activity and Administrative Control - A comparative study of French, Japanese and Taiwanese legal systems. Exposé présenté : Evolutions dans le droit fiscal international.
- Conférence organisée le 4 mai 2019 par la School of Law et Le Department of Accounting de Fu-Jen University à Taipei (Taïwan) sur Recent Trends in International Tax Law. Exposé présenté : Harmful tax practices and tax competition between countries.
- Exposé le 7 mai 2019 à l'Université Cheng Kung à Tainan (Taïwan), sur L'appréciation du risque de confusion en droit des marques.
- Colloque organisé le 26 février 2020 par le master Droit et ingénierie financière et l'Equipe de Droit international, européen et comparé de la faculté de droit de l'université Jean Moulin (Lyon 3) sur Actualité du droit des investissements étrangers en France. Exposés présentés : proposition de directive sur l'assiette commune de l'imposition des bénéfices ; nouveaux dispositifs législatifs contre les montages abusifs.
- Conférence organisée les 17 et 18 novembre 2020 par l'Université d'Annaba (Algérie) en partenariat avec le CEDITER, réseau international, pluridisciplinaire et francophone de recherche territoriale, sur Numérique et territoire. Exposé présenté : La concurrence fiscale entre les Etats : limites apportées à celle-ci au niveau européen ainsi que dans un cadre international.
- Colloque organisé les 14 et 15 octobre 2021 par l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) et la Direction générale des impôts (ministère de l'Economie et des Finances du Bénin), sur Impôts locaux et développement local. Exposé présenté : France : impôts locaux, autonomie des collectivités territoriales et compétitivité des entreprises - état des lieux et perspectives.

- Colloque organisé le 22 octobre 2021 par le Centre de droit de l'entreprise de l'Equipe de recherche Louis Josserand (Université Jean Moulin-Lyon 3), sur Regards croisés sur les restructurations transfrontalières. Exposé présenté : rapport introductif.
- Colloque organisé le 17 novembre 2021 par Themis-UM (Laboratoire de Droit de Le Mans Université) et l'Equipe de droit public de Lyon (Université Jean Moulin-Lyon 3), sur Regards croisés sur la qualité de l'application de la loi fiscale. Exposé présenté : l'interprétation juridictionnelle de la loi fiscale.
- Conférence organisée par la Faculté de droit de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) le 8 décembre 2021. Thème traité : Territorialité de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés : certitudes et interrogations.
- Colloque organisé le 7 juillet 2022 par l'IDEP (Institut Droit Ethique et Patrimoine) de l'Université Paris-Saclay et le Conseil supérieur du Notariat : Fiducie et trust : le droit français est-il à la hauteur ? Exposé présenté : la fiscalité des trusts étrangers et des structures assimilées à ceux-ci en France.
- Conférence organisée le 8 décembre 2022 par le CDE (Centre de Droit de l'Entreprise) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) : Les trusts et la fiscalité française.
- Colloque organisé le 3 février 2023 par le CDE (Centre de Droit de l'Entreprise) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) : Les aspects fiscaux des transmissions d'entreprises. Exposé présenté : La notion de holding animatrice : acquis et incertitudes.
- Colloque organisé le 5 mai 2023 par le CDE (Centre de Droit de l'Entreprise) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) et Larcier Intersentia : La fraude fiscale en France, en Europe et à l'international : contradictions, efficacité et nouvelles technologies. Exposé présenté : Contrôle des opérations internationales : observations sur la superposition de dispositifs.
- Dialogue interprofessionnel sur la fiscalité, 2^{ème} édition. Conférence organisée à Lomé (Togo) les 6 et 7 juillet 2023 par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et l'Université Paris Dauphine PSL, ayant pour thème : Le continent africain à l'épreuve des conventions fiscales. Exposé présenté : Les conventions fiscales conclues par la France : quelles évolutions peut-on identifier ?
- Colloque organisé par la Direction Générale des Impôts de la République du Bénin et par le Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Administration et les Finances (CERAf) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) les 12 et 13 octobre 2023, ayant pour thème : La prévention de la fraude fiscale. Exposé présenté : La prévention de la fraude fiscale en France.
- Conférence organisée le 8 février 2024 par le CDE (Centre de Droit de l'Entreprise) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) : exposé sur Le pouvoir d'interprétation du juge de l'impôt – Illustrations dans le domaine de la fiscalité des affaires.

- Colloque organisé le 8 mars 2024 par le CDE (Centre de Droit de l'Entreprise) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) sur L'imposition des sportifs dans un contexte international : exposé sur L'article 155 A du Code général des impôts, un dispositif complexe de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales.
- Conférence organisée le 14 janvier 2025 par le CERFF (Centre d'Etudes et de Recherches Financières et Fiscales) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3). Exposé présenté : L'impossibilité pour l'administration de renoncer au bénéfice de la loi fiscale.
- Tables rondes organisées le 10 mars 2025 par l'Association de Droit Fiscal (ADF) – Lyon 3 sur Les multiples facettes du fiscaliste de demain. Exposé présenté : synthèse des débats.
- Colloque organisé le 14 mars 2025 par le Centre de Droit de l'Entreprise de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) sur L'immobilier d'entreprise : aspects juridiques et fiscaux. Exposé présenté : L'assujettissement à l'impôt sur les sociétés d'une personne morale de droit étranger au titre de la détention par celle-ci d'un immeuble en France.
- Colloque organisé le 14 novembre 2025 par le CERFF (Centre d'Etudes et de Recherches Financières et Fiscales) de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) sur La bienveillance en droit fiscal. Exposé présenté : La bienveillance et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales : une conciliation impossible ?
- Colloque organisé le 21 janvier 2026 par l'EDPL (Équipe de Droit Public de Lyon) et l'Équipe de Recherche Louis Josserand de l'Université Jean-Moulin (Lyon 3). Exposé présenté : La charge de la preuve devant le juge de l'impôt.

PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL

- Groupe de travail présidé par Mme Monique Liébert-Champagne : Propositions de réformes dans le domaine de la procédure fiscale, 2001.
- Commission chargée de proposer des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement du diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE), 2008.
- Groupe de travail présidé par M. Olivier Fouquet : Améliorer la sécurité juridique des relations entre l'administration fiscale et les contribuables, 2008.
- Audition par la Commission de l'Economie, de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, le 9 mars 2010, sur le projet de loi relatif à L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée.
- Membre de l'Advisory Committee de ELI (European Law Institute) dans le projet For a European approach to R & D expenses qualifying for the common corporate tax base super deduction, 2018.

AUTRES RESPONSABILITES COLLECTIVES

- Membre de l'Association des Sciences Po de Paris
- Membre de la Section française de l'Association Fiscale Internationale.
- Président honoraire de la Chambre de Commerce Franco-Britannique Rhône-Alpes.
- Membre de l'Association Vieilles Maisons Françaises.
- Membre de l'Automobile-Club de France.
- Membre de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques.
- Membre de l'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite.

RESPONSABILITES COLLECTIVES ANTERIEURES

- Administrateur et membre du bureau de l'Association Lyon Place Financière et Tertiaire, de 1993 à 2002.
- Administrateur de la Chambre de Commerce Franco-Britannique Rhône-Alpes de 1986 à 1993 ; Président de la Chambre de Commerce Franco-Britannique Rhône-Alpes de 1990 à 1993, et administrateur de la Chambre de Commerce Franco-Britannique pendant cette période.
- Administrateur de la section Rhône-Alpes de l'Association Nationale des Docteurs en Droit de 1987 à 2000. Membre du Jury de prix de thèses de 1988 à 1995.
- Administrateur et trésorier de l'Association Tour du Cantal en Train, association oeuvrant pour la sauvegarde de la voie ferrée Bort-les-Orgues-Neussargues et ses ouvrages d'art de 1997 à 2004.
- Président du Jury de l'examen de contrôle des connaissances en vue de l'attribution pour les avocats de la mention de spécialisation de droit fiscal, organisé par le Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats de Lyon, 1997, 1998, 2000, 2001, 2002 et 2003.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques (janvier 1997).

Chevalier dans l'Ordre national du Mérite (novembre 2004).